
Compte administratif 2016

Ce rapport se compose de trois parties :

1. Les grandes lignes du compte administratif 2016

- La synthèse générale chiffrée
- Des dépenses régionales essentiellement consacrées aux politiques d'intervention
- Des recettes en évolution, mais toujours impactées par la baisse des dotations de l'Etat
- Un bilan positif en termes d'équilibres financiers
- Bilan patrimonial
- Le résultat de l'exercice
- Le bilan de la gestion des engagements pluriannuels

2. Le bilan des interventions régionales

- Assurer la cohésion territoriale
- Développer une stratégie de compétitivité
- Déployer une dynamique d'excellence et d'attractivité

3. Le rapport financier

1. Les grandes lignes du compte administratif 2016

1.1 La synthèse générale chiffrée

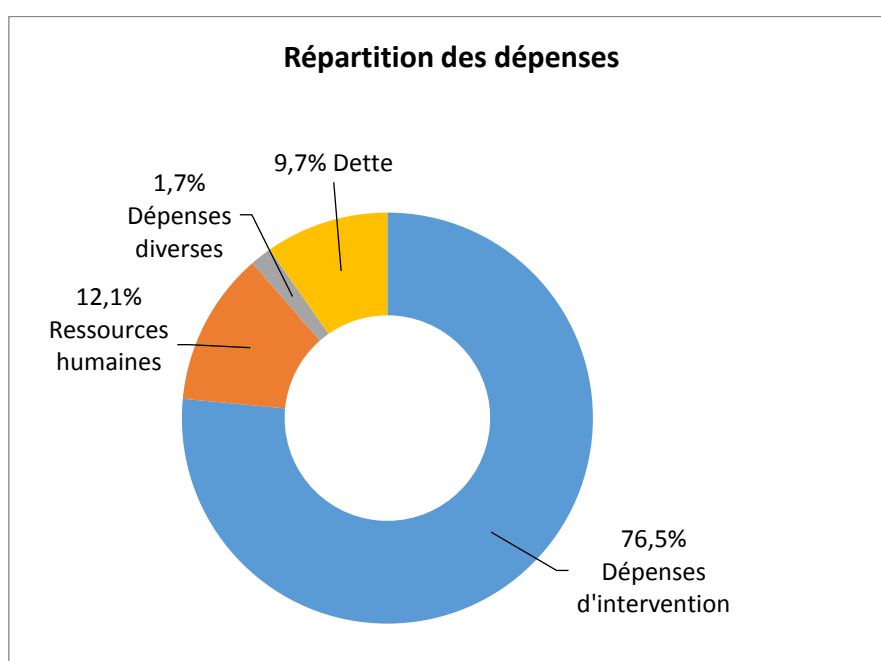
EXERCICE 2016 - Dépenses

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Voté	Mandaté	Voté	Mandaté	Voté	Mandaté
Formation professionnelle et apprentissage	14 073 759	9 841 062	517 628 259	475 931 584	531 702 018	485 772 646
Enseignement, lycées	181 306 319	177 042 377	163 933 645	154 116 607	345 239 964	331 158 984
Culture, sports et loisirs	15 590 095	13 414 135	56 343 581	54 335 942	71 933 676	67 750 077
Aménagement des territoires	76 956 608	55 823 784	21 883 808	17 762 302	98 840 416	73 586 086
Fonds européens 2014-2020	44 158 910	21 696 139	16 562 965	4 940 146	60 721 875	26 636 286
Environnement	28 174 492	26 154 165	16 291 110	13 651 706	44 465 602	39 805 871
Transports	176 851 957	174 533 701	446 622 355	442 060 991	623 474 312	616 594 692
Actions économiques	88 573 061	63 628 553	70 803 355	58 197 086	159 376 416	121 825 639
Actions interrégionales, européennes	10 734 999	8 409 617	4 720 673	4 037 543	15 455 672	12 447 160
TOTAL DEPENSES D'INTERVENTIONS	636 420 201	550 543 533	1 314 789 750	1 225 033 908	1 951 209 951	1 775 577 441
Moyens généraux	6 756 466	5 166 920	39 568 027	32 019 268	46 324 493	37 186 188
Ressources humaines	15 000	1 280	288 353 849	281 906 951	288 368 849	281 908 231
Divers	1 071 500	1 071 500	357 157	293 509	1 428 657	1 365 009
Charge de la dette	164 302 123	163 363 947	69 515 498	60 891 690	233 817 622	224 255 636
TOTAL DEPENSES HORS INTERVENTIONS	172 145 090	169 603 647	397 794 531	375 111 417	569 939 621	544 715 064
TOTAL BUDGET HORS REVOLVING	808 565 291	720 147 180	1 712 584 281	1 600 145 324	2 521 149 572	2 320 292 504
Revolving	46 643 000	13 692 308			46 643 000	13 692 308
TOTAL GENERAL	855 208 291	733 839 487	1 712 584 281	1 600 145 324	2 567 792 572	2 333 984 812

1.2 Des dépenses régionales essentiellement consacrées aux politiques d'intervention

Le volume des dépenses réelles, hors revolving, s'établit à 2 320 M€ au titre de l'exercice 2016. Les dépenses sont constituées :

- des dépenses d'intervention pour 1 775,6 M€, soit 76,5% du budget. 31% des dépenses d'intervention relèvent de la section d'investissement et 69% relèvent de la section de fonctionnement ;
- des dépenses liées aux ressources humaines qui s'établissent à 281,9 M€ soit 12,1% du budget ;
- des dépenses diverses, dont l'administration générale, pour un montant de 38,5 M€ (1,7%) ;
- de la dette à hauteur de 224,3 M€ soit 9,7% du budget.

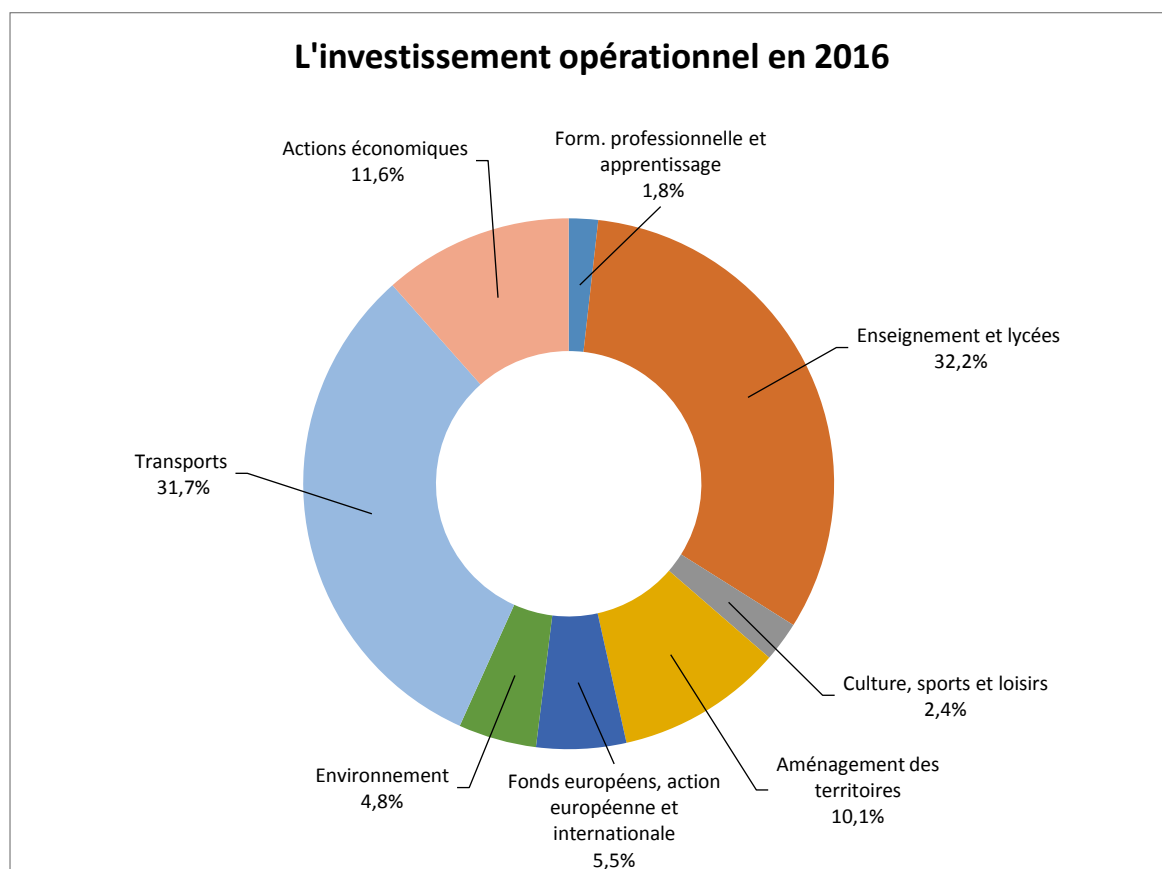


1.2.1 L'investissement

La mise en œuvre des politiques régionales représente, au titre de 2016, 550,54 M€ de dépenses d'intervention (hors revolving) sur le territoire de la Région Grand Est. Elles se déclinent dans les grands domaines d'intervention suivants :

- Formation professionnelle et apprentissage	9,8 M€
- Enseignement et lycées	177,0 M€
- Culture, sports et loisirs	13,4 M€
- Aménagement des territoires	55,8 M€
- Fonds européens, action européenne et internationale	30,1 M€
- Environnement	26,2 M€
- Transports	174,5 M€
- Actions économiques	63,6 M€

Les dépenses d'investissement hors interventions représentent un montant de 169,6 M€ dont 163,4 M€ correspondent à l'amortissement du capital de la dette.

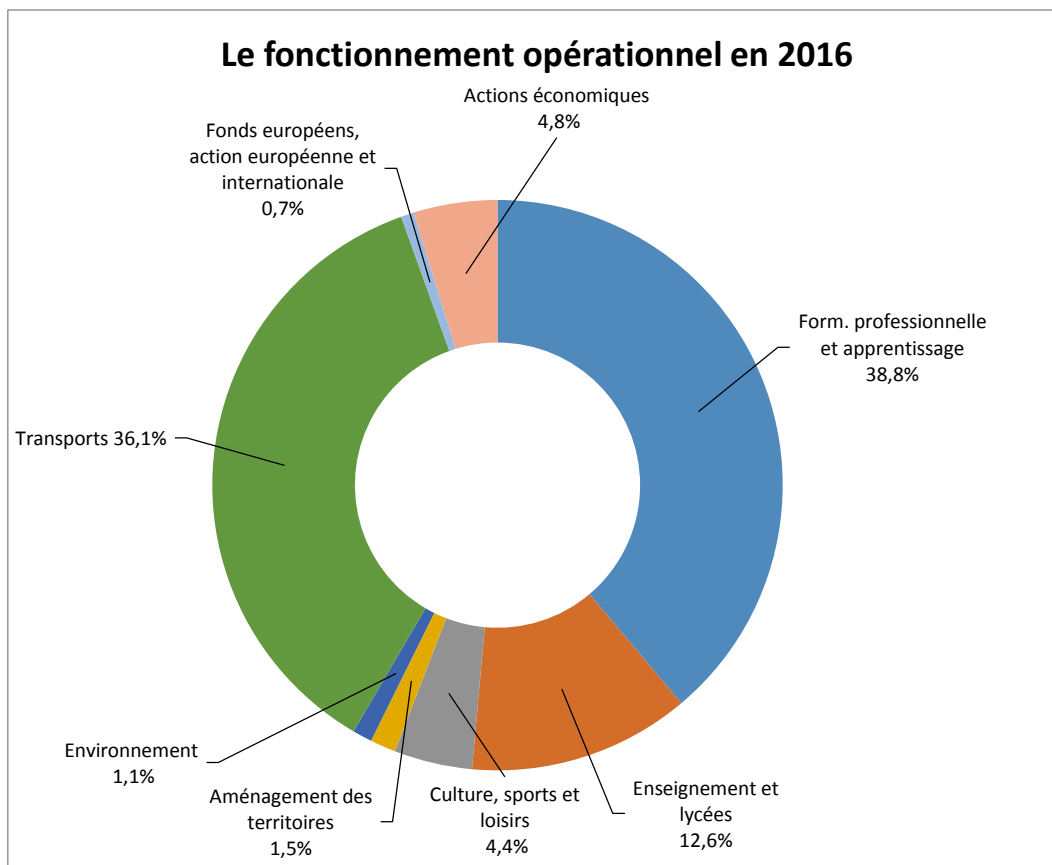


1.2.2 Le fonctionnement

En 2016, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 600,1 M€. Les dépenses d'intervention se montent à 1 225 M€ et portent sur les actions suivantes :

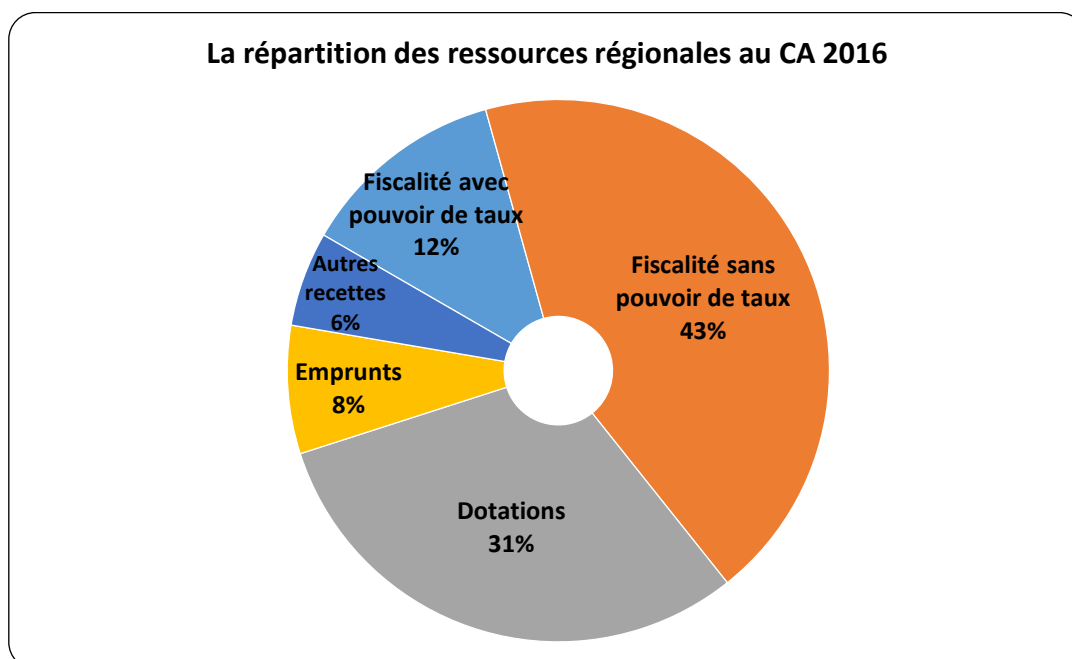
- Formation professionnelle et apprentissage	475,9 M€
- Enseignement et lycées	154,1 M€
- Culture, sports et loisirs	54,3 M€
- Aménagement des territoires	17,8 M€
- Fonds européens, action européenne et internationale	9 M€
- Environnement	13,6 M€
- Transports	442,1 M€
- Actions économiques	58,2 M€

Les dépenses de gestion représentent 375,1 M€ dont 281,9 M€ au titre des frais de personnel et 60,9 M€ au titre de la charge de la dette, des lignes de trésorerie (hors frais bancaires divers qui sont inclus dans les moyens généraux pour un montant de 285 364,56 €).



1.3 Des recettes en évolution, mais toujours impactées par la baisse des dotations de l'Etat

Hors revolving et reprise du résultat, les ressources de la Région Grand Est s'élèvent en 2016 à 2 295,4 M€.



1.3.1 Des recettes versées par l'Etat affectées par la contribution au redressement des comptes publics

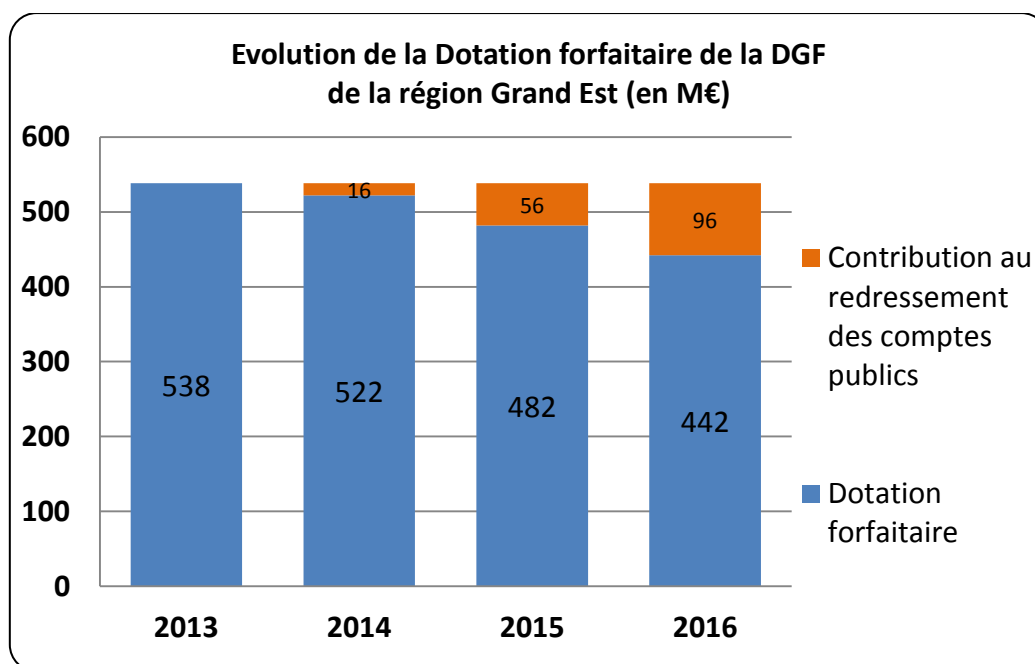
Depuis 2014, les collectivités locales subissent une baisse de leurs dotations afin de contribuer au redressement des comptes publics.

Lors de la première année de mise en œuvre de cette baisse des dotations, l'effort global avait été fixé à 1,5 milliard d'euros. Dans le cadre de cet effort global demandé aux collectivités locales, les Régions avaient participé à hauteur de 184 M€, dont une contribution de la Région Grand Est à hauteur de 16,367 M€.

La loi de finances pour 2015 a toutefois amplifié l'effort financier demandé aux collectivités locales, en portant celui-ci à 3,67 milliards d'euros par exercice entre 2015 et 2017, dont 451 M€ pour les Régions.

La contribution de la Région Grand Est, qui s'est traduite par une diminution de sa dotation forfaitaire de la DGF, s'est ainsi élevée à 39,903 M€ en 2016, contre 40,026 M€ en 2015.

En fonction des diminutions successivement opérées, la dotation forfaitaire de la DGF perçue en 2016 par la Région Grand Est est ainsi inférieure de près de 96,3 M€ à celle perçue en 2013.



Au total, les dotations représentent 705,962 M€ en 2016. Outre la dotation forfaitaire de la DGF (442,074 M€), elles comprennent :

- La dotation de péréquation de la DGF : 18,560 M€ ;
- La Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) : 91,163 M€ ;
- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 46,281 M€ ;
- La Dotation Régionale pour l'Equipement Scolaire (DRES) : 64,096 M€ ;
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur Ajoutée (FCTVA) : 32,639 M€ ;

- Des compensations au titre de la fiscalité directe (y compris la CVAE) : 9,484 M€ ;
- Une compensation au titre des Primes aux employeurs d'Apprentis : 1,665 M€.

1.3.2. Des recettes fiscales en progression, mais sur lesquelles la Région ne dispose que d'un pouvoir de taux marginal

Les ressources fiscales perçues par la Région Grand Est en 2016 représentent globalement 1 284,4 M€.

Toutefois, le Conseil régional ne détient un pouvoir de taux que sur les recettes suivantes :

- La **taxe sur les certificats d'immatriculation**, laquelle a généré en 2016 un produit de 168,1 M€, stable par rapport à l'exercice précédent. Les tarifs appliqués en 2016 étaient, sur chaque territoire, les mêmes qu'en 2015. Pour mémoire, la convergence progressive des tarifs s'effectuera sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, avec un tarif unique de 42 euros par cheval vapeur au 1^{er} janvier 2019 ;
- **Deux parts de TICPE modulable** : une première part de TICPE modulable, pour laquelle les tarifs se sont établis en 2016 à 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro pour le super, générant un produit de 57,5 M€ au cours de l'exercice écoulé. Une seconde part correspondant à la TICPE Grenelle, pour laquelle les tarifs étaient en 2016 de 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super, générant un produit de 57,7 M€ en 2016.

Ainsi, les recettes fiscales sur lesquelles la Région dispose d'un pouvoir de taux représentent une ressource globale de 283,3 M€, soit moins d'un quart de ses ressources fiscales globales. Il faudrait même nuancer encore ces éléments en précisant que les tarifs de TICPE modulable correspondent aux tarifs plafonds fixés par la loi, la Région n'étant en mesure de fixer un taux que pour la seule taxe sur les certificats d'immatriculation.

La majeure partie des ressources fiscales dont dispose la Région Grand Est correspond donc à une fiscalité sans pouvoir de taux. Il s'agit notamment là d'un des effets majeurs de la réforme de la fiscalité directe locale, pleinement entrée en vigueur à compter de 2011.

Depuis cet exercice, les Régions disposent de nouvelles ressources, se substituant à leurs ressources fiscales antérieures (Taxe Professionnelle, Taxe sur le Foncier bâti et non bâti). Or, les taux des nouvelles ressources fiscales ainsi attribuées sont déterminés au niveau national, la Région n'est pas en mesure d'en fixer les taux.

Le Conseil Régional Grand Est a ainsi perçu en 2016 :

- une part (25 %) de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** : la recette correspondante s'élève pour 2016 à 298,833 M€, en hausse de 1 % par rapport à 2015 ;
- la totalité de l'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)** relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux téléphoniques : 57 M€, en progression d'à peine 0,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui confirme l'absence de dynamisme de ces ressources ;
- des dotations complémentaires versées par l'Etat, afin de garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme :

- la **Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)** : cette recette, comptabilisée par la M71 comme une dotation, a été évoquée dans le point précédent ;
- un versement issu du **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, d'un montant de 46,3 M€.

Il faut par ailleurs noter que la Région a encaissé en 2016 un montant de 12,6 M€ au titre du fonds national de péréquations des ressources régionales.

De la même façon, la Région ne dispose pas non plus de pouvoir de taux sur les différentes ressources fiscales qui lui ont été successivement attribuées dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage :

- La Région bénéficie, depuis 2014, de **ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage** attribuées en substitution de la part de sa Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle. Ces ressources fiscales sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFER et Taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE. La Région Grand Est a ainsi perçu à ce titre, 73,2 M€ en 2016, soit une ressource en progression de 2,8 % entre 2015 et 2016 ;
- La Région perçoit par ailleurs depuis 2015 **une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage** et **une nouvelle part de TICPE**, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage, principalement des dotations : le montant encaissé à ce titre en 2016 s'établit à 158,1 M€, en hausse de 3,3 % par rapport à 2015.

La **TICPE reçue à titre de compensation** des transferts de compétences constitue également une recette fiscale sur laquelle la Région ne dispose pas de pouvoir de taux : elle représente en 2016 un produit global de 322,4 M€, auquel s'ajoutent 32,6 M€ de **TICPE perçue à titre de compensation des primes aux employeurs d'apprentis**.

Au final, la fiscalité sans pouvoir de taux représente ainsi globalement près de 1 001 M€ en 2016, soit 43 % des ressources régionales.

1.3.3. Les recettes diverses et l'emprunt

Des recettes diverses ont été perçues en 2016, représentant un montant global de 129,6 M€, soit 6 % des ressources régionales en 2016.

L'emprunt complète ces ressources à hauteur de 8 % du total, le montant mobilisé s'établissant en 2016 à 175,4 M€.

1.4 Un bilan positif en termes d'équilibres financiers

Dans un contexte inédit de fusion des 3 régions, l'année 2016 participe au solde des politiques et dépenses votées antérieurement et prépare la mise en œuvre des nouvelles politiques.

Le bilan de cette année charnière est positif à tout point de vue car la dette est maîtrisée et les ratios et indicateurs de gestion sont positifs.

1.4.1 Une évolution maîtrisée de l'encours de dette

Par délibération du 4 janvier 2016 et conformément à l'article L. 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Plénière a donné délégation de compétences au Président pour la durée de son mandat en matière de recours à l'emprunt et de gestion des emprunts existants. Il est prévu qu'il soit rendu compte à l'assemblée de l'usage qui a été fait de cette délégation.

Conformément à ces dispositions réglementaires, l'objet de la présente partie du rapport est de rendre compte des différentes actions menées en 2016 en matière de gestion de la dette et de présenter la structure générale de l'encours de la dette au 31 décembre 2016.

1.4.1.1. Les opérations réalisées en 2016

Au cours de l'exercice 2016, l'encours de dette s'est accru de 210,8 M€, dont :

- 175,4 M€ d'emprunt bancaire classique nouveau,
- 30,9 M€ au titre de l'encours PPP,
- 4,5 M€ au titre des préfinancements initiaux liés à la gestion des fonds européens (programmation 2014-2020).

1.4.1.1.1. Les emprunts classiques

Compte tenu des enveloppes de financement souscrites auprès des prêteurs institutionnels par les différentes ex-entités régionales sur des projets ciblés, la Région a facilement assuré le financement de ses investissements. En effet, une enveloppe de 74,5 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à des conditions historiquement basses a été mobilisée.

La Région a également été accompagnée par la Caisse des Dépôts à hauteur de 46,2 M€, dont 4 M€ à taux zéro au titre de l'enveloppe « Prêt Croissance Verte ».

Les conditions financières de ces encours sont détaillées ci-après :

Etablissement	Objet	Année de souscription du contrat	Ex-région ayant souscrit	Taux		Durée	Montant
				Fixe	Variable Index et Marge		
CDC	Restructuration cité scolaire	2014	Champagne-Ardenne		Livret A +0,60%	22 ans	3 000 000
CDC	Restructuration cité scolaire	2015	Champagne-Ardenne		Livret A +0,60%	22 ans	20 000 000
CDC	Universités	2013	Lorraine		Livret A +1,00%	20 ans	10 167 000
CDC	Infrastructures transports	2014	Lorraine		Livret A +1,00%	15 ans	9 050 000
CRCA	Investissements	2006	Champagne-Ardenne		Euribor 6M +0,02%	22 ans	13 820 915
BEI	Rames TER	2014	Lorraine	0,943%		20 ans	17 500 000
BEI	E420 Rocroi Charleville	2014	Champagne-Ardenne	0,946%		20 ans	37 000 000
BEI	Lycées	2015	Champagne-Ardenne	0,957%		20 ans	20 000 000
Banque Postale	Investissements	2016			Euribor 3M +0,53%	20,25 ans	10 900 000
Caisse d'Epargne Alsace	Investissements	2016		0,89%		20 ans	30 000 000
CDC	PCV	2016		0%		20 ans	3 996 094
TOTAL							175 434 009

Deux enveloppes souscrites en 2016, l'une de 40 M€ auprès de la Caisse d'Epargne et un solde de 39,1 M€ d'une enveloppe de 50 M€ de la Banque Postale, restent mobilisables sur 2017.

1.4.1.1.2. Les Partenariats Public Privé (PPP)

L'année 2016 aura connu la dernière mise à disposition de bâtiments dans les lycées régionaux Marquette et Hanzelet à Pont-à-Mousson reconstruits dans le cadre de contrats de partenariat public privé, et en corollaire l'intégration de ceux-ci dans la dette régionale.

En effet, l'ex-Région Lorraine avait contractualisé en PPP auprès de partenaires privés la rénovation et la reconstruction de 4 lycées livrés par phases successives. Aujourd'hui, tous les lycées régionaux dont le lycée des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics à Montigny-lès-Metz, Jean Zay à Jarny, Le Chesnois à Bains-les-Bains et Marquette et Hanzelet à Pont-à-Mousson sont entièrement livrés.

Ces travaux sont acquittés au titulaire de l'opération sous la forme du versement d'un loyer trimestriel sur une durée de 20 ans, comme pour un remboursement d'emprunt classique.

Le montant des bâtiments mis à disposition le 26 mai 2016 représente un investissement d'environ 30,856 M€ dont les conditions de financement sont récapitulées ci-dessous :

	Montant	Etablissement	Taux global à la signature du contrat	Dont Marge de SWAP	Dont Marge de crédit	Taux global à la cristallisation	Gain sur le taux	Durée
PONT-A-MOUSSON	30 856 363 €							
dont dette Dailly	13 920 237 €	Dexia	4,687%	0,12 %	1,00%	1,686%	3,002%	17,5 ans
dont dette Dailly	12 475 003 €	Saar Lb	4,505%	0,12 %	0,82%	1,503%	3,002%	17,5 ans
dont dette Projet	2 322 272 €		5,501%	0,16 %	1,90%	2,022%	3,480%	8 ans

1.4.1.1.3. Les préfinancements initiaux liés à la gestion des fonds européens

L'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 précise que les préfinancements initiaux peuvent faire l'objet d'un enregistrement budgétaire et que dans ce cas ils figurent comptablement dans l'encours de dette. A ce titre, la Région a encaissé un montant de 4,5 M€ en 2016.

1.4.1.1.4. Les lignes de trésorerie

Pour répondre à ses besoins de financement à court terme, la Région fait appel à des lignes de trésorerie. Les tirages effectués sur la ligne de trésorerie alimentent le compte courant au Trésor de manière à assumer les dépenses du jour. Selon les recettes et les dépenses attendues dans la journée, l'ajustement entre celles-ci est assuré par tirage ou remboursement de la ligne de trésorerie.

Au 31 décembre 2016, le montant total des lignes souscrites est de 190 M€ dont le détail est présenté ci-dessous :

Etablissement	Montant	Marges	Commission non utilisation	Commission d'engagement
La Banque Postale	60 M€	Eonia flooré +0,39%	Néant	0,07 %
SAAR LB	45 M€	Eonia non flooré +0,50%	0,08 %	0,10 %
CAISSE D'EPARGNE	85 M€	Eonia flooré +0,35%	0,05 %	0,045 %

1.4.1.1.5. L'exécution budgétaire

Le montant du remboursement du capital s'élève à 160 893 946,75 € en 2016, auquel s'ajoute un montant de 2,47 M€ au titre de la mise en réserve annuelle de l'amortissement de l'emprunt obligataire groupé contracté par l'ex-entité régionale Lorraine. En effet, la Lorraine avait participé en 2012 à une émission obligataire groupée à hauteur de 24,7 M€ à 10 ans. La totalité du capital est à rembourser in fine en novembre 2022.

Aussi, afin de remédier aux difficultés de gestion budgétaire tenant à l'amortissement in fine des emprunts obligataires et d'offrir une option de lissage de remboursement de ces emprunts, l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M71 a prévu à compter de 2013 la création d'un compte de dette permettant aux Régions de procéder annuellement à

une mise en réserve des ressources nécessaires au remboursement in fine de la dette. La nouvelle écriture comptable permet donc d'amortir annuellement 2,47 M€ jusqu'à l'échéance du prêt. Ainsi, au bout de la 10^{ème} année, le montant à rembourser est intégralement disponible, indépendamment de l'évolution de la situation budgétaire. Cela évite un pic de remboursement en 2022. Cependant, il ne constitue pas un désendettement effectif tant que le remboursement de l'emprunt obligataire n'est pas intervenu. En conséquence, l'emprunt obligataire doit être intégralement pris en compte dans l'encours de dette jusqu'au remboursement de l'emprunt alors que 9,88 M€ ont été mis en réserve à ce titre depuis 2013.

Le montant payé au titre des intérêts relatifs à la dette à long terme s'élève à 51,1 M€ en 2016. Les autres charges (frais d'utilisation des lignes de trésorerie, opérations de couverture, frais divers) s'élèvent quant à elles à 10 M€.

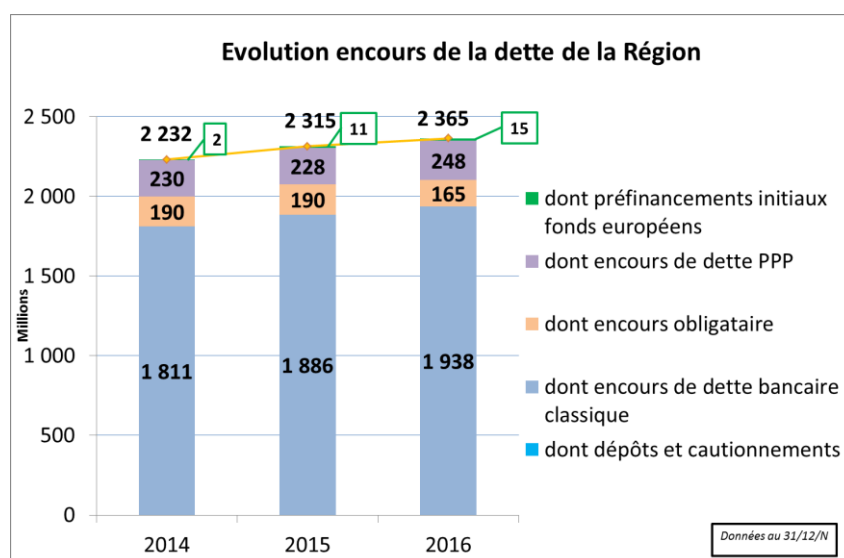
1.4.1.1.6. L'endettement annuel net et l'évolution de l'encours de dette

Avec la mobilisation d'un montant total de 210,8 M€ et un amortissement de la dette de 160,9 M€ dont :

- 124, 2 M€ au titre de l'amortissement de l'encours bancaire,
- 25 M€ au titre du remboursement de l'encours obligataire,
- 11,6 M€ au titre de l'amortissement de l'encours PPP,

L'endettement net sur 2016 s'affiche à + 49,9 M€ (PPP inclus).

L'encours de dette de la Région a ainsi progressé de 6% sur la période 2014-2016, avec une hausse de 2,2% entre 2015 et 2016 contre 3,7% entre 2015 et 2014.



1.4.1.2. La structure générale de l'encours de la dette au 31 décembre 2016

1.4.1.2.1. Situation de l'encours de dette

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2016 à **2 364,8 M€**, réparti comme suit :

- 1 937,5 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique
- 247,5 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé
- 164,7 M€ au titre au titre de l'encours obligataire
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens)
- un montant marginal de 10 673 € au titre des dépôts et cautionnements.

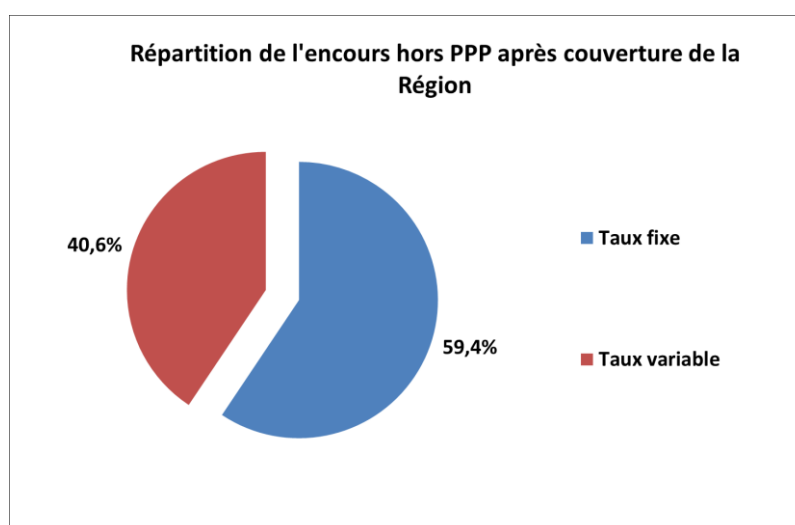
Au regard de la classification Gissler, 96,1% de la dette de la Région est positionné sur des taux fixes ou variables sur indice zone euro (classement 1A). 3,2% sont répertoriés sur des formules simples et sans effet de levier, notamment des emprunts à barrière simple sur Euribor dont la barrière activante se situe à 5% (sachant que l'Euribor 3 mois au 09/02/2017 est à -0,328%). En cas de franchissement, les emprunts de la Région seraient indexés sur des taux variables simples. Un encours d'un montant de 15,487 M€ contre 17,822 M€ en 2015 est répertorié 6F (encours en devises).

2016		RISQUE CROISSANT					
		1	2	3	4	5	6
RISQUE CROISSANT ↓	A	96,0%					
	B	3,2%					
	C						
	D						
	E						
	F						0,8%

2017		RISQUE CROISSANT					
		1	2	3	4	5	6
RISQUE CROISSANT ↓	A	96,1%					
	B	3,2%					
	C						
	D						
	E						
	F						0,7%

1.4.1.2.2. Répartition de l'encours de dette

La répartition de la dette régionale au 31 décembre 2016 est la suivante :

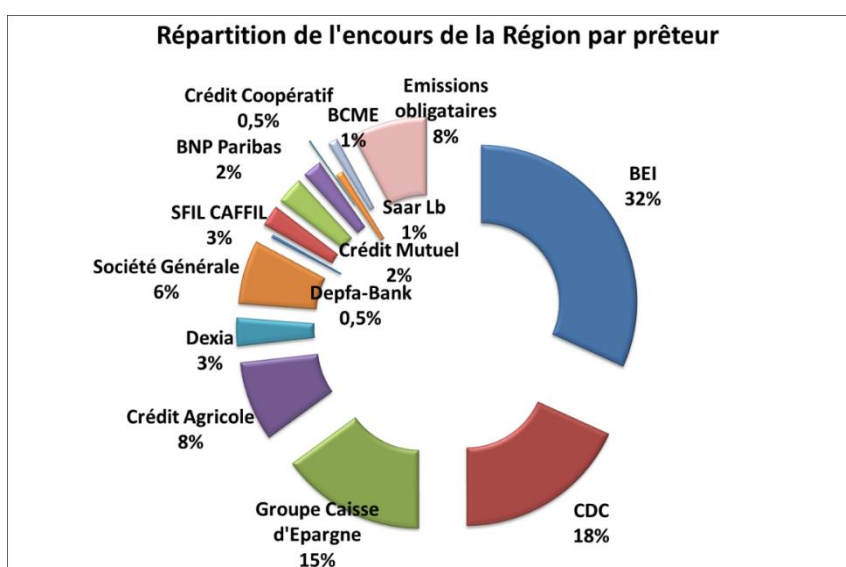


La part de taux fixe est de 59,4% et la part de taux variable de 40,6% soit dans les mêmes proportions qu'au 31 décembre 2015.

Le taux moyen pour l'exercice 2016 ressort à 2,31% après opérations de couverture contre 2,49% en 2015. Cette baisse s'explique par le niveau très bas des taux monétaires.

1.4.1.2.3. Partenaires bancaires

La Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers avec une représentation de 50% des prêteurs institutionnels contre 47% en 2016. La BEI a augmenté sa part de marché dans l'encours de la dette régionale de 2% et la Caisse des Dépôts de 1%. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Epargne à hauteur de 15% et l'encours obligataire ramené à 8% suite au remboursement d'un encours de 25 M€ en 2016.



1.4.2 Les indicateurs de gestion

Dès les orientations budgétaires pour 2016, l'exécutif a décidé de suivre une batterie des trois indicateurs clé pour apprécier la santé financière de la collectivité et de s'assurer que les grands équilibres budgétaires sont préservés.

- Le taux d'épargne brute
Ce ratio mesure la part de l'épargne dégagée sur les recettes de fonctionnement. L'objectif fixé par l'exécutif à terme est d'atteindre un taux de 20%. A ce titre, l'exercice 2016 démontre une tendance positive car ce taux est passé de 17,9% à fin 2015 à 18,5% à fin 2016.
- La capacité de désendettement
Ce ratio vise la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Exprimé en nombre d'années, ce ratio correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité des emprunts contractés dans l'hypothèse théorique où elle consacrerait l'épargne brute au remboursement de la dette. L'objectif sur la mandature est de rester sous le seuil de 7,5 années.

Au 31/12/2016, la capacité dynamique de désendettement est restée stable à 6,5 années, ce qui démontre là encore une tendance positive.

- L'endettement annuel net
Cet indicateur suit l'augmentation de l'encours, d'un exercice à l'autre, déduction faite des amortissements de l'année.
L'objectif est de contenir cet endettement annuel net entre 50 et 90 M€. D'un montant de 49,9 M€ pour 2016, il se situe dans la partie inférieure de l'objectif fixé, traduisant une tendance positive à la préservation d'une bonne santé financière.

Les objectifs fixés pour ces 3 ratios ont été atteints et permettent à la collectivité d'afficher des équilibres financiers préservés.

1.4.3 Le taux de mandatement

Le Président est autorisé, en dehors des décisions budgétaires, à opérer des virements entre chapitres dans la limite de 7,5% des crédits de paiement d'une section. Cette souplesse de gestion a pour objectif d'assurer un certain niveau de fongibilité entre les crédits de paiement de manière à faire face à des demandes de paiement anticipées ou des décalages de paiement intervenant au cours d'un exercice donné.

Cette procédure permet également d'optimiser la consommation des crédits de paiement votés.

L'utilisation de cette faculté suppose néanmoins que soit rendu compte à l'assemblée des mouvements opérés.

Les virements ont été réalisés après le vote de la dernière décision modificative et sont détaillés comme suit :

Chapitre	Intitulé	Montant
905	Aménagement des Territoires	- 7 650 000
908	Transports	18 350 000
909	Action économique	- 10 700 000

A l'issue de l'exercice budgétaire 2016, le taux global d'exécution s'élève à 92%.

1.5. Bilan patrimonial

En application de l'instruction M71, la Région Grand Est tient un inventaire comptable. Celui-ci est une photographie au 31 décembre de l'année de l'ensemble des ressources de la collectivité qu'elle utilise pour financer ses biens.

Etabli à partir du compte de gestion 2016 du payeur régional, le bilan de la Région Grand Est affiche un montant de **7,751 milliard d'euros**.

L'analyse du bilan de la collectivité, qui s'écarte en partie de la gestion privée (non prise en compte de certaines créances ou de certaines provisions), permet cependant de mesurer l'évolution de la structure du financement de la collectivité, dont, entre autres, son niveau d'endettement.

➤ Analyse de l'actif

L'**actif** est constitué d'immobilisations acquises par la Région (actif immobilisé), des créances et de la trésorerie (actif circulant).

L'actif brut diminué des dotations aux amortissements (2 214,8 M€ au total) compose l'actif net comptable.

L'actif immobilisé s'élève pour 2016 à 7,439 milliards. Il représente plus de 95 % du montant total de l'actif net.

Les immobilisations incorporelles (subventions, logiciels, etc.) figurent au bilan pour un montant de 2,878 milliards d'euros. Ce poste est essentiellement composé des subventions d'équipement versées (2,844 milliards €).

La valeur des immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, véhicules, matériels informatiques, mobiliers, travaux et avances aux mandataires) s'élève à 4,443 milliards €. Ces immobilisations incluent des biens immobiliers propres (exemple : lycées), les matériels mis à disposition des lycées et ceux destinés au fonctionnement des services de la région.

Le montant des immobilisations financières s'élève à 118 M€. Ces immobilisations sont, composées pour partie des aides aux entreprises comme les avances remboursables.

L'actif circulant se monte en 2016 à 304,8 M€. Il comporte essentiellement les créances et les disponibilités.

ACTIF NET (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2016
Immobilisations incorporelles nettes (subventions, logiciels)	2 878,6
Immobilisations corporelles nettes (terrains, constructions, équipements)	4 443,2
Immobilisations financières (titres et participations, prêts, dépôts et cautionnements)	118
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 439,8
TOTAL ACTIF CIRCULANT	304,8
Comptes de régularisations	6,5
TOTAL ACTIF	7 751,2

➤ Analyse du passif

Le **passif du bilan** retrace les ressources.

Il est composé pour l'essentiel de fonds propres qui s'élèvent à 5,217 milliards € M€. Ils incluent l'ensemble des ressources non empruntées dont dispose la collectivité pour exercer son activité.

Le reste du passif est constitué des dettes à long et court terme.

PASSIF (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2016
Fonds propres	5 217,1
Provisions pour risques et charges	3,3
Dette à long terme	2 385,4
Dette à court terme	110,9
Total dettes	2 496,4
Compte de régularisation	34,3
TOTAL PASSIF	7 751,2

1.6. Le résultat de l'exercice

Les dépenses totales de l'exercice 2016 s'établissent à 2 333,984 M€ (revolving inclus). Les dépenses ont été financées par 2 309,071 M€ de recettes.

Le résultat de l'exercice 2016 est de – 24,913 M€, correspondant à une diminution du fonds de roulement.

Le résultat global de clôture, tenant compte du résultat antérieur reporté (pour mémoire : 88,146 M€ en 2015), est à fin 2016 de 63,232 M€.

Le tableau ci-après, détaille les flux financiers de l'exercice 2016 et modélise le financement des dépenses de la Région Grand Est.

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 1 539,245 M€	Recettes de fonctionnement 1 963,845 M€
	Frais financiers 60,9 M€	
	Epargne brute 363,7 M€	
Investissement	Dépenses d'investissement 556,7 M€	Epargne brute 363,7 M€
	Amortissement dette 163,4 M€	Recettes d'invest. 151,6 M€
		Emprunt 179,9 M€
		Diminution du fonds de roulement -24,9 M€

1.7. Le bilan de la gestion des engagements pluriannuels

Le Conseil Régional vote chaque année des autorisations de programme (AP) en section d'investissement et des autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement.

Les modalités de gestion de ces autorisations de programmes et autorisations d'engagements sont fixées par le règlement budgétaire et financier adopté par l'Assemblée Régionale le 30 mai 2016.

Les annexes IV C7 et C8 du document budgétaire présentent un tableau de la situation au 31 décembre 2016.

Cette annexe permet également de calculer le ratio de couverture des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement. Ce ratio traduit la capacité de couverture des AP ou AE affectées par les CP mandatés annuellement. Il traduit en nombre d'années le rythme de couverture de ces AP/AE et permet d'estimer la capacité d'engagement pluriannuelle de la collectivité. Il correspond à un indicateur de gestion, à simple caractère informatif.

L'année 2016 est une année particulière car, en raison des élections régionales et de la fusion des régions, les 3 ex-Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ont procédé à des inscriptions budgétaires lors de la dernière décision modificative de 2015 afin d'assurer la continuité des paiements du début d'exercice 2016 et de ne pas mettre les partenaires de la Région en difficulté.

Les montants votés en 2016 ne sont donc pas représentatifs d'une année classique et ce d'autant plus que les trois modes de gestion des trois anciennes Régions perdurent jusqu'à la mise en œuvre du système de gestion financière commun au 1^{er} janvier 2018.

Au 1^{er} janvier 2016, le montant des AP affectées non couvertes par des CP réalisées au 01/01/2016 s'élève à 2 289 144 200,90 €.

Parallèlement, ce sont 539,9 M€ qui ont été mandatés au cours de l'exercice 2016.

Le ratio de couverture, ressort, pour la Région Grand Est à 6,2.

Ce qui signifie que les autorisations de programme sont financées en un peu plus de 6 ans.

La progression de ce ratio (pour mémoire : 3,9 en 2015) de 2015 à 2016 est due notamment au lancement d'opérations de maintenance ou de programmation immobilière, à la montée en puissance de la programmation des fonds européens, et au lancement des politiques de début de mandature dans des domaines tels que l'aménagement du territoire ou l'économie.

En fonctionnement, le stock d'AE affectées restant à financer au 01/01/2016 s'élève à 1 750 678 189,71 € pour un montant de crédits de paiement mandatés de 1 194,1 M€ en 2016.

Le ratio de couverture est de 1,26, en diminution par rapport à 2015 (pour mémoire : 1,41). L'anticipation de vote et d'affectation à la dernière décision modificative 2015, évoquée en introduction, est principalement à l'origine de la baisse du ratio.

La présente séance budgétaire offre l'occasion de procéder à l'apurement des autorisations de programme et d'engagement, qui sont soit à désaffecter, soit à annuler car les dossiers, les opérations ou marchés se sont soldés à des montants inférieurs aux montants votés. Enfin, le passage au nouveau système informatique et financier est l'occasion de fiabiliser le stock avant la reprise des données de manière à se doter d'une base la plus précise possible en vue d'établir une prospective financière afin d'éclairer vos choix de pilotage budgétaire.

Les désaffectations et/ou annulations sont détaillées ci-dessous par entité et chapitre budgétaire :

Désaffectations et/ou annulations CA 2016 par chapitres

	Champagne-Ardenne	Alsace	Lorraine	Total
Chapitre AP	Montants à désaffecter et/ou à annuler			
900	1 196 270,89	1 373 161,12	1 095 500,48	3 664 932,49
901	255 808,16	4 000 000,00	1 152 804,41	5 408 612,57
902	13 181 384,09	8 767 584,62	21 555 267,15	43 504 235,86
903	279 285,99	0,00	463 061,69	742 347,68
904	2 048 553,38	11 437,09	164 272,52	2 224 262,99
905	276 344,00	5 217,85	7 581 844,25	7 863 406,10
906	0,00	0,00	97 655,26	97 655,26
907	10 124 044,10	492 575,06	1 321 340,50	11 937 959,66
908	720 242,00	0,00	1 751 697,84	2 471 939,84
909	10 989 162,44	4 926 173,83	4 835 543,00	20 750 879,27
Total investissement	39 071 095,05	19 576 149,57	40 018 987,10	98 666 231,72

Chapitre AE	Montants à désaffecter et/ou à annuler			
930	4 020 692,25	13 709 043,03	948 815,90	18 678 551,18
931	30 220 271,51	20 386 555,00	17 218 168,70	67 824 995,21
932	2 828 688,48	21 997 200,80	16 927 321,45	41 753 210,73
933	795 361,56	1 199 704,00	550 992,43	2 546 057,99
934	204 075,27	0,00	182 366,61	386 441,88
935	437 697,49	0,00	1 757 772,95	2 195 470,44
936	0,00	0,00	33 042,57	33 042,57
937	7 801 958,32	21 913,36	1 946 896,53	9 770 768,21
938	2 727 043,72	0,00	1 790 265,14	4 517 308,86
939	8 009 575,56	1 989 898,13	3 683 761,67	13 683 235,36
Total fonctionnement	57 045 364,16	59 304 314,32	45 039 403,95	161 389 082,43

Total	96 116 459,21	78 880 463,89	85 058 391,05	260 055 314,15
--------------	----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------

2. Le bilan des interventions régionales

2.1. Assurer la cohésion territoriale

TRANSPORTS

En 2016, les trois activités TER du Grand Est présentent toujours des comptes séparés qui seront consolidés à compter de l'exercice 2017. Dans l'attente de la publication des comptes définitifs à l'été 2017, les tendances pressenties sont présentées ci-dessous.

Le compte annuel d'exploitation du TER Alsace serait en progression de plus de 3 M€ par rapport à l'année précédente pour laquelle, la contribution régionale était particulièrement basse en raison de la progression des recettes combinée à des effets exceptionnels et non pérennes d'économies sur les charges. Il présenterait néanmoins une baisse de 1 M€ par rapport au compte administratif de l'année 2015.

Cette évolution résulterait notamment des mécanismes suivants :

- une légère progression des recettes commerciales d'environ 0,7 % par rapport à 2015 en l'absence de majoration tarifaire nationale, tirée par la reprise des Eurocités sur l'axe TER200, avec une fréquentation d'environ 980 millions de voyages kilomètres, soit +1,5 %, dans un contexte morose avec une tendance nationale de -5,4 % en recettes et -2,9 % en trafic et ce, malgré l'impact des grèves des mois de mai et juin ;
- une hausse du forfait de charges liée à :
 - des effets non pérennes de baisse des charges en 2015 à hauteur de 4,3 M€ liés d'une part, à la reprise de provision pour les Grosses Opérations Périodiques, désormais financées par voie d'investissement, et, d'autre part, à la prise en compte du solde positif de ces mêmes opérations pour la période 2010 à 2014 ;
 - la prise en charge du coût des unités multiples rendues nécessaires suite au problème de deshontage des matériels X73500;
 - la prise en compte du portage financier par investissement de la valeur nette comptable des locomotives BB26000 du TER200 ;
- un impact global des grèves à la baisse sur la contribution d'environ 1,6 M€.

Le compte annuel d'exploitation du TER Champagne Ardenne serait en progression de plus de 3 M€ par rapport à 2015 en raison principalement d'une diminution des recettes sur une tendance plus forte que la baisse nationale : recettes et trafic en retrait de respectivement 8,5 % et 7,1 % par rapport à l'année précédente.

Cette baisse s'explique par l'impact de travaux entre Reims et Charleville, la mauvaise qualité de production en début d'année de la ligne Vallée de la Marne, les grèves ainsi que par les difficultés économiques et démographiques du sud du territoire sur une clientèle occasionnelle largement majoritaire en Champagne-Ardenne.

L'impact global des grèves serait d'environ 1,1 M€ et celui de la pénurie des agents de conduite d'environ 0,2 M€ à la baisse de la contribution sur le compte Champagne-Ardenne. Le problème de deshontage de matériel roulant X73500 pèserait pour 1,1 M€ sur les charges du compte.

Le compte annuel d'exploitation du TER Lorraine serait en légère progression par rapport à l'année précédente en raison essentiellement de la baisse des recettes de -5,3 % et du trafic de 3,4 % liée aux grèves, le cadencement mis en place progressivement en 2016 ne produisant ses effets qu'en fin d'année. Néanmoins l'axe Metz-Luxembourg fréquenté par les pendulaires est en forte progression.

L'impact de la pénurie d'agents de conduite est d'environ 0,9 M€ et celui des pénalités pour non-réalisation de service liées aux grèves de 2,1 M€ à la baisse sur la contribution.

Les comptes définitifs 2016 TER Alsace, TER Champagne-Ardenne et TER Lorraine feront l'objet d'un rapport séparé à la Commission Permanente, une fois les chiffres définitifs arrêtés.

En ce qui concerne l'acquisition de matériels roulants neufs Régiolis (35 M€ en 2016), après un décalage du calendrier prévisionnel lié aux difficultés d'industrialisation, le rythme de livraison est désormais conforme au calendrier réactualisé. Ainsi, fin décembre 2016, 28 engins sur les 34 commandés circulaient sur le réseau TER Grand Est. La livraison de la dernière unité est quant à elle prévue fin 2017. D'autres matériels roulants précédemment acquis, continuent d'être financés en fonctionnement par le biais d'un crédit-bail (6,089 M€ en 2016).

Afin d'optimiser la disponibilité et la durée d'utilisation des matériels roulants, un programme d'investissement pluriannuel, portant sur la maintenance lourde pour la période 2014 à 2018, a été engagé sur une partie du parc Grand Est (parc TER Alsace). Ce programme concerne l'ensemble des parcs automoteur et TER200 (voitures Corail et locomotives), pour un montant de 43,1 M€ (7,1 M€ en 2016), qui permet de réaliser des économies sur la section de maintenance courante, facturée en fonctionnement sur le compte TER. La généralisation de ces modalités de financement de la maintenance lourde à l'ensemble du parc de matériel roulant fait l'objet, à partir de 2017, d'un nouveau programme d'investissement pluriannuel de 66,3 M€ pour la période 2017-2020.

En complément, les nouvelles normes réglementaires en matière de pollution imposent la remotorisation de la flotte AGC thermique, qui représente une opération d'investissement de 20,9 M€ pour les 49 automoteurs concernés, mise en œuvre sur la période 2016 à 2023 (2,3 M€ en 2016) dans le cadre des opérations de maintenance.

Face à la perspective de déploiement de l'ERTMS au Luxembourg, qui rentre en phase opérationnelle à partir de juin 2017, les études d'industrialisation pour l'équipement des automotrices à 2 niveaux assurant la desserte transfrontalière ont été engagées pour un montant de 6,3 M€ (4,4 M€ en 2016).

Par ailleurs, le portage financier par la Région des VNC (Valeur Nette Comptable) des parcs non subventionnés (matériels anciens financés par la SNCF) permet de minorer les charges de capital induites dans le compte d'exploitation. Cette opération, qui concernait essentiellement les matériels TER Alsace et Lorraine pour un montant de 6,6 M€, a été réalisée en totalité en 2016. Elle sera poursuivie sur le reste du parc concerné en 2017.

Enfin, la gestion du parc en matériel roulant s'est traduite par la cession de 3 autorails d'occasion à la Région Centre-Val de Loire, générant une recette de 1,3 M€, à la suite de la cession réalisée en 2015.

L'année 2016 est une année de transition au plan de l'aménagement des gares sur l'ensemble du territoire Grand Est. Un état des lieux a été engagé par les services avec les différentes parties prenantes de la SNCF (Gares&Connexions, Réseau, Immobilier) pour

partager les projets prioritaires, l'avancement de ceux déjà engagés et identifier les différentes demandes des territoires. Par ailleurs, un diagnostic des dispositifs préexistants dans les trois Régions a permis de poser les bases d'une nouvelle politique en faveur de l'aménagement des gares et des points d'arrêts routiers cohérente et homogène à l'échelle de la Région Grand Est.

Pour autant, plusieurs projets qui avaient été conventionnés par les anciennes Régions ont pu faire l'objet d'études et de travaux. Citons par exemple les gares de Bar-sur-Aube, Barthenheim, Metz-Nord et Illfurth dont les travaux ont été achevés en 2016, celles de Houdemont, Ancy-sur-Moselle, Commercy, Réding et Chaumont dont les travaux étaient encore en cours fin 2016. Les échanges de définition pré-conventionnels ont été engagés avec les collectivités territoriales notamment à Troyes, Romilly-sur-Seine, Saint-Dié, Thionville, Sarrebourg, Sélestat et Colmar.

Par ailleurs, la Région ayant fait le choix de porter la maîtrise d'ouvrage directe pour la construction de certains parkings aux abords des gares, l'année a été mise à profit pour procéder aux consultations de MOE, engager les études de définition des projets et de réaliser (ou préparer) les acquisitions foncières des opérations de Mommenheim, Obermodern (parkings en surface), ainsi que Molsheim (parking en ouvrage).

En ce qui concerne la mise en accessibilité, les anciennes Régions avaient soumis en septembre 2015 les propositions de Schéma directeur-agendas d'Accessibilité Programmés (Sd'AP) aux Préfets. Après validation du projet de Sd'AP Alsace recueilli en février 2016, des demandes de compléments ont été réalisées pour les volets Lorraine (approuvé en totalité en novembre 2016) et Champagne-Ardenne (volet fer approuvé en février 2017, avec délai de 2 ans supplémentaire pour livrer le volet routier) nécessitant une instruction technique et des compléments.

Conformément aux engagements pris dans les Sd'AP, les projets initiés ont permis notamment la livraison de la mise en accessibilité de la gare de Molsheim inaugurée en septembre 2016 et la réalisation des travaux de la gare de Troyes. Les Sd'AP définissant le rythme de mise en accessibilité de nouvelles gares prioritaires, plusieurs études préliminaires ont été engagées pour un montant de l'ordre de 50 K€ HT dont Reims-Maison Blanche, Saint-Dizier, Sarrebourg, Châlons-en-Champagne et Charleville-Mézières. De même, les conventions relatives aux études avant-projet/projet de mise en accessibilité des gares d'Obernai, Oderen, Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Lunéville et Toul ont été signées avec SNCF Réseau pour un montant de 1,727 M€ HT.

En matière d'intermodalité, la Région Grand Est s'appuie sur trois calculateurs d'itinéraires, via un système d'information multimodale spécifique pour chaque territoire : Vialsace, SimpliM et Vitici. Les calculateurs lorrain et alsacien s'appuient désormais sur le contrat de partenariat public privé avec l'entreprise Cityway ; celui de Champagne-Ardenne sur un marché public courant jusqu'en octobre 2017. Au-delà de la continuité de service et d'information pour l'utilisateur sur chacun des territoires, c'est une convergence de trajectoire qui amènera en 2017 à se questionner sur un nouvel outil d'information multimodal Grand Est, véritable « couteau suisse » de la mobilité.

En 2016, le système d'information multimodale alsacien Vialsace a fait l'objet de développements nouveaux et d'une communication adaptée au territoire tout en préparant techniquement la mise en œuvre en septembre 2017 de l'information temps réel. Le calculateur lorrain a connu le développement de nouvelles fonctionnalités telles que le covoiturage. Enfin, le calculateur champardennais Vitici a fait l'objet depuis l'automne 2016 de nouveaux services et la réalisation de nouveaux outils de communication pour permettre au produit de grandir en notoriété, en partenariat avec les autorités organisatrices de transport.

Engagés en 2010, les travaux de la seconde phase de la LGV Est européenne, pour laquelle la Région Grand Est verse une subvention totale de près de 243,2 M€ (conditions économiques de 2008), se sont achevés et la ligne a été mise en service dans des conditions provisoires le 03 juillet 2016, pour entrer en pleine phase opérationnelle en fin d'année.

Consécutivement à la signature du protocole pour l'électrification de la ligne Paris-Troyes, la Région Grand Est a procédé au rattrapage des paiements des factures mises en suspens par la Région Champagne Ardenne, le montant total consacré par la Région à la LGV Est européenne pour l'année 2016 est de 33,4 M€.

En termes d'infrastructures de transports, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de la fusion des volets mobilités des trois anciens CPER, traduite par la procédure de revoyure. A cette occasion un protocole représentant un engagement de 65 M€ a été obtenu par la Région pour le financement des premiers travaux d'urgence permettant de limiter la dégradation, voire de rétablir les vitesses nominales sur le réseau ferroviaire d'intérêt local. La mise en œuvre de la revoyure du CPER au cours de l'année 2016 et l'absence de disponibilité des crédits de l'Etat n'ont pas permis de rétablir un rythme suffisamment dynamique de travaux, et ce malgré le volontarisme de la Région en investissement.

Ainsi, sur le volet ferroviaire, les crédits mobilisés par la Région Grand Est se sont concentrés majoritairement sur les opérations de régénération de la ligne Nancy - Pont Saint Vincent, ainsi que sur le démarrage de la seconde phase de la régénération de la ligne Haguenau – Niederbronn.

L'année 2016 a vu se renouveler pour une période de trois ans le soutien des collectivités locales au plan de relance du trafic de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim après une période d'expérimentation. Durant cette même année, l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine a dû procéder à la fermeture de sa piste pour une durée de six semaines afin de mener une réfection complète de cette dernière. La Région a pris en charge une partie de ces travaux pour un montant de 1,69 M€. La structure de portage de l'aéroport de Paris-Vatry a été modifiée par le Département de la Marne pour prendre un statut d'Etablissement Public en faveur duquel la Région a pris un engagement de participation au déficit d'exploitation dans les conditions fixées par les lignes directrices européennes.

La Région a poursuivi son intervention en faveur du cofinancement de projets concernant des infrastructures routières inscrites au Contrat de Plan Etat Région, et qui répondent à des situations de congestion excessive, de nuisances trop prononcées en milieu dense et d'insécurité routière. Ainsi les principaux projets pour lesquels les maitres d'ouvrage ont appelé des fonds auprès de la Région sont :

- l'A304, dont le plan de financement a pu être bouclé dans le cadre de la revoyure du CPER, a mobilisé 28,6 M€ en 2016,
- La VR52, pour laquelle les travaux de la tranchée couverte ont débuté en 2016, a mobilisé 5,8 M€ en 2016,
- La RN4 sur la section Saint Georges-Héming, dont les travaux ont débuté en 2016, et qui ont mobilisé 1,3 M€ en 2016,
- A36 Mulhouse – Rocade Nord de Mulhouse, dont les travaux ont mobilisé 0,3 M€ en 2016,
- Rocade Sud de Strasbourg, dont les travaux ont mobilisé 2 M€ en 2016,

Par ailleurs, le contrat de concession pour le Contournement Ouest de Strasbourg a été attribué officiellement à la société VINCI le 31 janvier 2016, et le projet d'A31 bis est entré dans une nouvelle étape avec la décision ministérielle de poursuite du projet prise le 13 février 2016.

Concernant la gouvernance portuaire, les démarches juridiques et techniques de mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement basé sur la création de syndicats mixtes ouverts incluant VNF, les chambres de commerce et les collectivités locales ont permis de préparer les statuts des nouvelles structures, de rédiger un projet stratégique et de consolider un plan d'affaires pour les ports de Mulhouse – Rhin. Une approbation d'ici l'été 2017 des statuts du nouveau SMO sera effective. Le port de Colmar- Neuf-Brisach s'inscrit dans la même démarche avec une temporalité décalée à 2018. Le comité d'audit de VNF en mars 2017 a approuvé ces principes et permis à cette dynamique partenariale de poursuivre.

Les ports de Moselle font également l'objet d'une telle démarche avec 4 plateformes portuaires. La Région Grand Est assure le portage de la maîtrise d'ouvrage de l'assistance juridique à ces trois démarches pour un montant de 89 K€ HT.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le plan de soutien aux communes de moins de 2 500 habitants a constitué l'action phare de l'année 2016, en plus de la mise en œuvre des dispositifs en vigueur dans les trois anciennes entités, dans les domaines de l'ingénierie territoriale, de la réhabilitation des friches et de l'aménagement urbain.

L'année 2016 a été consacrée à la redéfinition complète des politiques d'intervention en matière d'aménagement du territoire et à la préparation du Pacte pour la ruralité, qui ont été présentées pour décision à l'assemblée plénière en avril 2017.

Territoires et ruralités

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre du plan de soutien aux communes de moins de 2 500 habitants. Les premiers dossiers ont été engagés dès le mois de mai 2016 et le rythme des engagements a été particulièrement soutenu jusqu'à la fin de l'année.

Au total, 1 980 dossiers ont été présentés en commission permanente pour un engagement cumulé de plus de 22,1 M€ (y compris les dossiers attribués début 2017).

Durant l'année 2016, les anciens dispositifs des 3 précédentes régions ont été maintenus et ont permis d'accompagner 462 projets dans les territoires du Grand Est, tels que la redynamisation du centre bourg à Ingwiller (67), l'OPAH de Langres (52), la construction d'un commerce multi services à Ambonnay (51) ou la rénovation d'un bâtiment en un site multi-accueil dédié à l'enfance à Senones (88).

En 2016, la Région a également maintenu son soutien en faveur de l'ingénierie des territoires sur la base des anciens dispositifs, qui a été particulièrement nécessaire dans cette période de recomposition territoriale.

Enfin, sur l'ensemble de la grande Région, les mandatements réalisés dans le secteur des territoires et des ruralités se sont élevés à près de 29 M€ en investissement et à plus de 4,6 M€ en fonctionnement.

Foncier, urbanisme et planification

L'année 2016 a été consacrée à la mise à plat et à la refonte des différentes politiques des trois anciennes régions afin de définir la nouvelle politique Grand Est en faveur des espaces en reconversion, des stratégies foncières et de planification.

Néanmoins et parallèlement, la Région Grand Est a poursuivi son action en faveur de la reconversion des friches, de l'élaboration et de la révision des SCOT et PLU, des agences d'urbanisme des ex-Régions Lorraine et Alsace au titre de leur programme partenarial, ainsi que la planification régionale et transfrontalière et le suivi de grands projets d'aménagement et de contrats transversaux.

La Région a défini, conformément à la loi, les modalités d'élaboration de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et les a soumises au débat en CTAP. Il s'agit de l'acte fondateur en vue du lancement de l'élaboration de ce schéma intégrateur.

Au titre de la reconversion des friches et du soutien aux projets structurants utilisant une friche, 8 dossiers ont été instruits en 2016 pour une aide régionale de 5,3 M€ répondant à l'enjeu d'économie du foncier et à la lutte contre l'étalement urbain.

S'agissant de la prise en compte des politiques régionales d'aménagement du territoire par les acteurs de la planification, la Région a soutenu l'élaboration et la révision de 6 SCOT pour un total de près de 0,1 M€.

En outre, en tant que personne publique associée, la Région a suivi les travaux d'élaboration ou de révision des SCOT et des PLU à enjeux et émis un avis sur les documents finaux.

Dans le cadre des évolutions législatives en matière d'aménagement, notamment liées à la loi de Modernisation de l'action publique (MAPTAM) et à la loi pour la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), nécessitant un investissement prospectif accru, la Région Grand Est a poursuivi le soutien aux agences d'urbanisme dont elle est membre, l'ADEUS (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise), l'AURM (Agence d'urbanisme de la région mulhousienne), l'AGAPE (Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord), l'AGURAM (Agence d'urbanisme d'agglomération de Moselle), et l'ADUAN (Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéenne) en participant à leur programme pluriannuel de travail mutualisé avec les partenaires (Etat, Départements, agglomérations, etc.) et plus spécifiquement au titre de leur contribution aux travaux relatifs à l'élaboration du SRDEII.

La participation de la Région a pris la forme d'une subvention annualisée : la participation s'est élevée à 101 K€ pour l'ADEUS, à 66 K€ pour l'AURM, à 25 K€ pour l'AGAPE, à 25 K€ pour l'AGURAM, et à 25 K€ pour l'ADUAN, soit un total de 242 K€ en 2016.

Enfin, la Région a accompagné les actions de l'EPA et du GECT Alzette-Belval dont elle est membre. Elle a suivi l'achèvement des CRSD de Dieuze (57) et de Meurthe-et-Moselle, et l'élaboration du futur contrat de développement territorial lié au projet CIGEO (55 et 52).

Villes et espaces urbains

L'année 2016 a été consacrée à la mise à plat des anciens dispositifs et à la construction de nouvelles politiques articulées autour de grandes orientations stratégiques permettant d'assurer l'articulation et le maillage équilibré des différents territoires ruraux et urbains et de participer au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires qui rencontrent des difficultés spécifiques. Ces orientations doivent trouver leur déclinaison dans des dispositifs permettant :

- le renforcement du rôle structurant des espaces urbains,
- l'engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A titre transitoire, et dans l'attente de la construction et de la mise en œuvre de ses nouvelles politiques, la Région Grand Est a continué à appliquer les anciens dispositifs en vigueur sur les territoires des 3 anciennes Régions.

Les espaces urbains ont ainsi pu bénéficier de soutiens pour leurs projets :

- au titre des CIDD (Conventions intégrées de développement durable) : soutien à des projets structurants à l'échelle d'un territoire défini à l'échelle du pays ou du PETR et répondant à 4 critères : approche globale et intégrée, gestion économe et durable, innovation en particulier environnementale et dynamique partenariale,
- au titre du soutien aux territoires lorrains : aide à des projets structurants principalement en matière de développement ou de maintien de la qualité de services, d'actions relatives au cadre de vie, au patrimoine et à la requalification foncière.

L'effort en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville s'est poursuivi à travers la mobilisation des dispositifs encore en vigueur :

- création et rénovation de logements locatifs sociaux dans les programmes de rénovation urbaine alsaciens en application de critères en faveur de l'énergie et de l'environnement dans la construction : 10 opérations ont ainsi bénéficié d'un soutien régional à hauteur de 626,7 K€,
- programme régional de solidarité urbaine pour 2 projets d'aménagements en Champagne-Ardenne mobilisant 204,6 K€ d'aide régionale.

Géomatique et connaissance

L'année 2016 a été consacrée à l'harmonisation des méthodes, des outils, des données statistiques et spatialisées pour favoriser la connaissance du territoire du Grand Est et appuyer la mise en place des nouvelles politiques publiques de la Région. Cela s'est traduit par de nombreux traitements statistiques et la production de près de 300 cartes.

Par ailleurs, des services ont été développés pour faciliter l'appropriation du nouveau territoire aux agents et favoriser l'accès aux informations dans une période de réorganisation territoriale extrêmement dynamique : outil de connaissance des territoires (CoTer), cartotheque et diverses applications Web Cartographiques.

L'année a également été consacrée à l'étude pour la mise en place de l'Infrastructure de données géographiques (IDG) du Grand Est, mission réglementaire des Régions inscrite au CGCT. Elle a permis de dessiner les contours du partenariat de coopération en copilotage avec l'Etat et en coordination avec les collectivités du territoire. Les axes définis portent sur l'animation des territoires, le développement d'une plateforme numérique et sur la production mutualisée de données (orthophotos et occupation du sol).

Enfin, des projets structurants tels que des démarches de connaissance à l'échelle transfrontalière (GéoRhena, SIG Grande Région), d'efficience de l'action publique avec la modernisation du cadastre d'Alsace-Moselle ou une étude sur l'impact économique de l'information géographique ont également fait l'objet d'actions au service des concitoyens du Grand Est.

Aménagement et usages numériques

2016 marque un grand tournant dans l'aménagement numérique des territoires du Grand Est, puisque les premiers travaux du réseau en fibre optique très haut débit Rosace ont été engagés en Alsace sous le pilotage de la Région. Le syndicat mixte Moselle Fibre, soutenu par la Région, a finalisé ses contrats de travaux et d'exploitation de son futur réseau optique

et un projet commun de réseau public très haut débit par voie concessive a été retenu par la Région et 7 Départements (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges).

Ainsi, sur le territoire alsacien, la société Rosace, dédiée au projet très haut débit, a été créée le 4 avril 2016, permettant d'engager sans délais les études d'avant-projet pour une mise en chantier en novembre 2016 des premières prises optiques dans les communes identifiées comme très déficitaires en ADSL. Leur mise en service interviendra au premier trimestre 2017. C'est au cours du dernier trimestre 2016 que des réunions ont été engagées avec l'ensemble des communes de chaque EPCI concerné, afin de finaliser les conventions financières à intervenir avec la Région et présenter le calendrier des travaux. Ces réunions se poursuivent début 2017.

L'année 2016 a permis de partager et porter un projet commun de réseau public très haut débit avec les 7 Départements du Grand Est qui n'étaient pas encore engagés dans une mise en œuvre opérationnelle, se traduisant par une adoption du projet à l'unanimité du Conseil régional le 16 décembre 2016 et la publication de l'avis d'appel public à concurrence le 22 décembre 2016 pour la délégation de service public. Si le projet THD Alsace était le plus important à son lancement en 2015 (377 000 prises en tranche ferme pour un coût total d'investissement de 450 M€, raccordements inclus), le nouveau projet THD Grand Est le détrône largement (830 000 prises en tranche ferme pour un coût global estimé à 1,3 milliard d'euros, raccordements inclus).

En parallèle, les soutiens régionaux aux usages publics numériques prévus aux CPER de Champagne-Ardenne et de Lorraine se sont poursuivis, accompagnant ainsi les différentes collectivités dans la mise en œuvre de projets novateurs (réalité virtuelle augmentée, espace de coworking - Fab Lab, imprimantes en 3D, etc.)

Santé

En 2016, la santé a été intégrée aux politiques d'aménagement du territoire. Les actions engagées dans les anciennes Régions ont été pour la plupart poursuivies dans un objectif de favoriser l'accès à la santé dans tous les territoires, avant la validation en décembre 2016, de 5 dispositifs Grand Est dans le cadre du vote du budget primitif 2017. De nombreux rendez-vous ont été menés afin de mieux appréhender les acteurs du Grand Est et de développer une connaissance du territoire et de ses problématiques, ce qui reste à affiner.

En matière de prévention, promotion, éducation pour la santé, 123 actions ont été financées portant sur les addictions, l'alimentation, l'activité physique, le bien-être/santé mentale, la vie affective et sexuelle. Le soutien aux acteurs régionaux a été maintenu notamment l'IREPS Champagne Ardenne, le CROS Lorraine, le dispositif Mutuelle Réseau en Lorraine. Une attention particulière a été portée aux jeunes de 15 à 29 ans au travers d'une part, de la reconduction de deux appels à projets partagés avec l'Agence régionale de santé (ARS) sur le territoire lorrain (75 projets soutenus concernant des jeunes en insertion professionnelle ou des lycéens, pour un montant voté de 212,8 K€) et d'autre part, le soutien à des projets structurants tels que "Lycéen bouge" en Champagne-Ardenne porté par la Mutualité française, l'ANPAA de Reims, les dispositifs POLCA et Peace & Lobe, le service de prévention de l'Université de Lorraine ou "Plaisir à la cantine" en partenariat avec la DRAAF. Enfin, dans le domaine de la santé environnementale, des travaux ont été engagés en lien avec la DREAL, le SGARE et l'ARS afin d'élaborer le Plan régional santé environnement 3 qui devrait être validé en 2017 et une recherche action concernant les déchets médicamenteux dans le sud des Vosges a été financée.

S'agissant du soutien aux équipements de santé liés aux problématiques de démographie médicale et à l'organisation de la santé sur les territoires, 64 internes en médecine ont

bénéficié d'une incitation financière pour effectuer leur stage de médecine générale en zone déficitaire, 5 Maisons de santé pluri-professionnelles ont été soutenues en Lorraine, des matériels médicaux de dépistage mutualisés ont été acquis grâce à l'aide de la Région pour répondre au manque de spécialistes, des actions ont été soutenues dans les territoires engagés dans un contrat local de santé. Enfin, une réflexion particulière a été menée dans le cadre du Pacte pour la ruralité.

2.2. Développer une stratégie de compétitivité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ECONOMIE, EMPLOI

En sus de la mise en œuvre des dispositifs en vigueur dans les trois ex-Régions en matière d'aides directes, d'ingénierie financière, de pacte Lorraine, de création et de reprise d'entreprise, d'actions collectives et d'économie sociale et solidaire, l'année 2016 a en particulier été dédiée :

- au lancement de l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),
- au lancement du plan régional en faveur de l'industrie du futur,
- ainsi qu'à la refonte des politiques d'intervention menée en parallèle des réflexions relatives au SRDEII.

Aides directes aux entreprises et ingénierie financière

L'ensemble des dispositifs d'aide directe ont été maintenus et ont permis d'accompagner plus de 1500 entreprises en création, en développement, voire en restructuration, que ce soit dans leurs investissements ou leurs démarches à l'international.

Parmi l'ensemble de ces projets accompagnés en 2016, on peut notamment mettre en exergue :

- l'extension de Kaysersberg Pharmaceutical qui a bénéficié d'une aide exceptionnelle de 200k€ pour la création en phase 1 de 30 emplois et la réalisation d'un investissement de 8,9 M€,
- le développement de Axe Environnement à Romilly, qui fabrique des produits phytosanitaires, qui a bénéficié d'une aide à l'emploi de 140 k€ pour un projet de création de 36 emplois,
- le développement de Hydro Leduc à Azerailles (54), qui fabrique des pompes, qui a bénéficié d'une aide de de 300 k€ pour un investissement productif (3 nouvelles lignes de fabrication) de 4,8 M€,
- la participation pour la 1^{ère} fois au salon international de Hanovre, le plus grand salon mondial dédié à l'industrie (de l'ordre de 200 000 visiteurs par an) dans le cadre d'un stand régional dédié de 30m² accueillant dix entreprises de la Région auxquelles a été également proposée l'organisation de rendez-vous d'affaires, se soldant par une vingtaine de contacts pour chacune.

Au-delà de ces aides allouées dans le cadre des dispositifs, d'autres aides ont pu l'être en particulier au titre des opérations de rénovation des commerces en zone rurale telles que 3 nouvelles opérations en Alsace (avec la communauté de commune du pays Rhénan, avec celle du pays d'Erstein, avec celle de la vallée de Munster).

Indépendamment des réflexions relatives à l'élaboration d'un nouveau fonds d'investissement, les fonds professionnels de capital investissement (FPCI) dont la Région est souscripteur et les Sociétés de Capital-Risque (SCR) dont elle est actionnaire ont poursuivi leur activité. Ce sont ainsi 47 dossiers qui ont fait l'objet d'un aval des comités d'investissements afférents pour un montant total de 27,9 M€ investis dans les projets de sociétés du Grand Est.

Seuls les FPCI conduisent à des décaissements au moment de la conclusion de l'entrée au capital et sur 2016, cela s'est traduit par des mandatements à hauteur de 1,6 M€.

Parallèlement à ces interventions, la Région a poursuivi son partenariat avec bpifrance notamment dans le cadre des fonds de garantie. Dotée de 3 fonds de garantie à hauteur de 36 M€, bpifrance est ainsi intervenue avec ce fond auprès de 92 entreprises du Grand Est. Il n'a en revanche pas été nécessaire, vu les disponibilités, de le redoter en 2016.

En matière d'aides directes aux entreprises et d'ingénierie financière, ce sont 31,9 M€ qui ont été engagés et 30,8 M€ qui ont été mandatés.

Pacte Lorraine

Le pacte Lorraine est majoritairement imputé au titre de l'économie quand bien même les projets ne sont pas tous du ressort du développement économique.

A ce titre 13 projets ont ainsi été engagés en 2016, parmi lesquels on peut noter pour les plus importants :

- le soutien au développement de la méthanisation agricole à hauteur de près de 1,5 M€ pour 10 projets ;
- le campus des industries technologiques à Maxéville à hauteur de 3,2 M€ pour des travaux d'amélioration et d'extension du CFAI de l'API ;
- le soutien au projet de réaménagement du site verrier de Meisenthal à hauteur de plus de 2,7 M€.

En matière de pacte Lorraine, ce sont 13,8 M€ qui ont été engagés et 1,1 M€ qui ont été mandatés.

La création et la reprise d'entreprises

L'année 2016 a été marquée par les réflexions relatives à la reprise du dispositif NACRE au 1^{er} janvier 2017. Dans cette perspective il a été convenu de maintenir en l'état l'ensemble des dispositifs régionaux dédiés à la création et à la reprise d'entreprise sur les 3 ex-territoires.

Au total, les mandatements réalisés au titre des interventions relevant de la création et de la reprise d'entreprise se sont élevés à 6,3 M€. Ces sommes ont notamment permis de financer :

- l'accompagnement des créateurs repreneurs dans les plateformes d'initiative locale (7 en Alsace, 13 en Lorraine), dans les pépinières (7 en Alsace et 14 en Lorraine), dans les coopératives d'activité et d'emploi (4 en Alsace et 1 en Lorraine) ou encore les couveuses (2 en Alsace et 2 en Lorraine) ainsi que des opérateurs de la création reprise sélectionnés sur le territoire de Champagne-Ardenne dans le cadre d'un marché dit « ENVOL » (BGE, Consulaires, etc.) ainsi que d'autres structures associatives (Alexis, etc.).
- les créateurs repreneurs sur le territoire de Champagne-Ardenne (prime ENVOL)
- les engagements passés en faveur du foncier d'entreprise en Champagne-Ardenne tels que ceux pris en faveur de la ZA de la Hucelle à Reims.

En matière de création et de reprise, ce sont 2,3 M€ qui ont été engagés et 6,3 M€ qui ont été mandatés.

Les actions collectives et les structures d'accompagnement

L'année 2016 a tout particulièrement été marquée par :

- l'engagement du plan régional en faveur de l'industrie du futur qui s'est traduit par la passation d'un marché d'accompagnement dédié aux diagnostics de PME à hauteur de près de 800 K€ pour les diagnostics de 100 à 150 PME ;
- le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt en faveur du développement de l'économie numérique à hauteur de 3 M€ ;
- le lancement du projet de base de données relative à l'artisanat à hauteur de 40 K€ en lien avec la chambre régionale de métiers.

Au-delà de ces nouvelles actions certaines, engagées en 2015, en faveur de filières spécifiques, se sont poursuivies notamment celles menées en faveur de la forge et de la fonderie avec l'UIMM en Champagne Ardenne, des métiers d'art en Alsace ou encore de l'aéronautique en Lorraine.

En outre plusieurs structures d'accompagnement, dont les budgets avaient été engagés en 2015 pour l'année 2016, ont bénéficié des mandatements conséquents : l'agence d'attractivité de l'Alsace, ID Champagne Ardenne, le centre de ressources régional mais également le CIIME.

En matière d'actions collectives et de structures d'accompagnement, ce sont 3,5 M€ qui ont été engagés et 10,1 M€ qui ont été mandatés.

L'économie sociale et solidaire et la vie associative

L'année 2016 a été particulièrement dense puisqu'au-delà de la poursuite de plusieurs dispositifs en faveur de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative, les réflexions ont conduit :

- à la convergence des dispositifs en matière d'aide à l'emploi associatif : Grand Est emploi associatif,

- à la convergence des dispositifs en matière d'aide aux SCOP et aux SCIC : Grand Est bourses d'émergence SCOP/SCIC,
- à la convergence des dispositifs en matière d'accompagnement des initiatives territoriales visant à accompagner la structuration et l'essaimage de démarches collectives novatrices et/ou inhabituelles qui se développent sur les territoires, dont la mutualisation de moyens, la coopération ou le partenariat de service (AMI initiatives territoriales doté de 750 K€),
- à l'engagement avec l'Etat des démarches destinées à doter le territoire dès 2017 de Dispositifs Locaux d'Accompagnement,
- à organiser les conférences territoriales de l'ESS préparatoires à la conférence régionale de l'ESS ayant associé les acteurs à la définition des futures orientations en la matière.

En matière d'économie sociale et solidaire, ce sont 12,8 M€ qui ont été ainsi engagés essentiellement en faveur des dispositifs passés et 12,1 M€ qui ont été mandatés.

INNOVATION, RECHERCHE

En sus de la mise en œuvre des dispositifs en vigueur dans les trois ex-Régions, l'année 2016 a en particulier été dédiée :

- en matière d'innovation au lancement de l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), à la montée en puissance du Partenariat Régional d'Innovation contracté avec le Commissariat Général à l'Investissement, à l'accompagnement des réflexions des pôles et des clusters quant aux conséquences de la fusion sur leur propre territorialité, organisation, et relations les uns avec les autres ;
- en matière de recherche, à la poursuite des CPER 2015-2020 et aux réflexions relatives à la convergence des dispositifs en matière de contrats doctoraux, de projets de recherche, de colloques scientifiques et de cultures scientifique et technique approuvés en mars 2018.

Innovation

En 2016, l'action régionale a été essentiellement dédiée :

- au fonctionnement de l'écosystème (Alsace innovation, SEMIA, incubateur Lorrain, Centres de Ressourcement Technologique, Pôles de compétitivité, grappes et clusters) à hauteur de 3,6 M€ d'engagements et 9,8 M€ de paiement.
Sur ce sujet il mérite tout particulièrement d'être noté l'engagement régional en faveur de l'Institut Lafayette qui s'est élevé à plus de 1,7 M€.
- aux dispositifs existants d'aides aux entreprises ou aux laboratoires dans le cadre de projets collaboratifs à hauteur de 9,3 M€ d'engagement et 15,6 M€ de paiement.
Sur ce sujet, le succès du partenariat régional de l'innovation, établi avec le CGI mérite d'être noté : doté initialement de 19,5 M€ (hors frais de gestion), le montant total des projets sélectionnés pour l'essentiel en 2016 s'est finalement élevé à 25 M€ soit 5,5 M€ supplémentaires totalement supportés par la Région à travers ses fonds

régionaux pour l'innovation redotés à hauteur de 1,5 M€ en 2016 (le reste étant prélevé sur le disponible restant dans les fonds).

A noter également l'engagement de 670 K€ au titre du pacte Lorraine.

- à des dispositifs accompagnant les projets transfrontaliers : offensive science s'est ainsi soldé par 1 M€ d'engagement et 200 K€ de paiement.

En matière d'innovation, ce sont 14 M€ qui ont été engagés et 25,6 M€ qui ont été mandatés en 2016.

Le soutien à la recherche

En matière de recherche l'année 2016 a d'abord été marquée par la poursuite des CPER 2015 – 2020, en particulier par la refonte, en lien avec les organismes de recherche, des processus d'identification des projets à accompagner sur les territoires de Lorraine et de Champagne-Ardenne.

Elle s'est également traduite par la reconduction à l'identique des dispositifs en matière de soutien aux contrats doctoraux mais également de culture scientifique et technique et de promotion de la recherche dans l'attente de la convergence des politiques concernées réalisées en mars 2017.

Pour ce qui concerne les contrats doctoraux et post doctoraux, une somme de 5,6 M€ a été engagée notamment en faveur de 84 doctorants.

Pour ce qui concerne les CPER :

- ont été engagés pour l'Alsace 4 des 11 projets de recherche (BIG DATA, I2MT, Phenotis et Metabolomix) à hauteur de 1,9 M€ ; les autres projets de recherche avaient tous été engagés au moins partiellement en 2015.
- ont été engagés 2,6 M€ sur les 10 projets identifiés au CPER Lorrain (jusqu'en 2016 il était procédé à des engagements annuels pour des projets de recherche donnés).
- ont été engagés 2 M€ sur les 9 « meta-projets » identifiés au CPER champardennais.

Pour ce qui concerne la culture scientifique et technique, une somme de 604 K€ a été engagée et en matière de colloque ce sont 113 K€ qui ont été engagés.

A noter également plusieurs engagements au titre du contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne : FEERIX, le campus européen, la fondation Kastler et Human frontier Science Program, le tout à hauteur de 1,3 M€.

En matière de soutien à la recherche, ce sont 15,2 M€ qui ont été engagés et 14,4 M€ qui ont été mandatés en 2016.

INNOVATION, RECHERCHE - Volet immobilier

L'action régionale dans le domaine de l'Innovation et de la Recherche se décline en 3 orientations principales : le soutien au développement de projets innovants, le soutien aux structures d'innovation et de transfert de technologie, le soutien à la recherche.

Les actions développées dans ces domaines sont pour la plupart dédiées au fonctionnement et à l'équipement des différentes structures d'innovation mais elles concernent également des opérations d'investissement.

A noter que les investissements immobiliers destinés à la recherche, figurent essentiellement au contrat de plan Etat-Région ou au Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

Parmi les opérations les plus importantes menées en 2016, on citera :

- la poursuite de l'opération de construction de l'IHU (institut hospitalo universitaire) de Strasbourg ;
- le lancement de l'opération Féerix avec un équipement de configuration unique au monde (Rhodotron) à Illkirch-Graffenstaden ;
- les travaux de l'usine école, appelée EASE, pour « Européen Aseptic and Sterile Environnement Training Center » à Illkirch-Graffenstaden (PIA) ;
- l'opération du CRITT Matériaux et Holo 3 sur le site du lycée Gutenberg à Illkirch-Graffenstaden ;
- la poursuite des travaux d'extension du laboratoire ISIS (Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires) à Strasbourg ;
- l'achèvement de l'extension IBMP (institut de biologie Moléculaire des plantes) VEGOIA à Strasbourg ;
- la poursuite du chantier du CRBS (Centre de recherche en Biomédecine) de Strasbourg.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les actions s'articulent majoritairement autour de deux axes :

- les dispositifs de soutien à la mobilité et à la vie étudiante
Au titre de la mobilité étudiante 2,9 M€ ont été engagés et 2,3 M€ ont été mandatés. Ces crédits ont permis l'accompagnement de 3168 mobilités étudiantes (hors BTS) à l'étranger et en France.
Au titre de la vie étudiante 732 k€ ont été engagés et 538 k€ ont été mandatés.
- le fonctionnement et l'équipement des universités et des écoles
En 2016 les dispositifs alsaciens, lorrains et champardennais ont été poursuivis ce qui s'est notamment traduit :
 - en Alsace par le versement de 518 K€ au titre du pacte ingénieurs initié en 2015 ;
 - en Lorraine par l'engagement dans le cadre du dispositif de soutien aux formations innovantes de 1,1 M€ permettant le soutien de trente-trois formations innovantes portées par l'Université de Lorraine, l'ICN, Georgia Tech, les arts et métiers, l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy, l'école nationale supérieure d'art de Nancy et l'accompagnement du campus de Science Po à Nancy qui bénéficie d'un engagement régional à hauteur de 450 K€ de 2015 à 2020 ;
 - en Champagne-Ardenne par l'engagement au titre du dispositif de renforcement de l'enseignement supérieur de 600 K€, pour l'accompagnement de 16 projets, sélectionnés suite à l'appel à projets initié en octobre 2015, portés par l'EPF, l'UTT,

l'URCA, l'ESC Troyes et l'ENSAM. 2016 s'est également traduite par le paiement de près de 600K€ pour Science Po qui bénéficie d'un engagement régional d'accompagnement jusqu'en 2029 ainsi que d'1 M€ au titre du solde de l'engagement régional pour l'extension de l'ESC de Troyes.

A noter qu'en 2016 plusieurs actions ont été engagées en parallèle de ces dispositifs en faveur de l'enseignement supérieur notamment :

- le soutien au centre Paul Janet à hauteur de 450 K€,
- le soutien au collège européen d'investigations financières (dans le cadre du contrat triennal Strasbourg Capital Européenne) à hauteur de 199 K€,
- le soutien au Centre d'Etudes Japonaises d'Alsace à hauteur de 267 K€,
- l'accompagnement de l'ESC Troyes à hauteur de 1,1 M€.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Volet immobilier

Les actions régionales menées dans le domaine de l'enseignement Supérieur s'articulent autour de trois axes : les dispositifs de soutien à la mobilité et à la vie étudiante, le fonctionnement et l'équipement des écoles d'ingénieurs en déclinaison du pacte ingénieurs et les investissements immobiliers des universités et écoles supérieures.

En 2016, aucune autorisation de programme (AP) nouvelle n'a été inscrite. Les affectations suivantes ont été initiées en 2016 pour mener des projets immobiliers :

- la phase concours de MOE pour les travaux de la démolition-reconstruction du hall de génie civil et la réhabilitation énergétique de l'IUT Schuman d'Illkirch ;
- le lancement de la programmation de l'ESPE de la Meinau ;
- la restructuration du bâtiment Génie biologique de l'IUT de Colmar ;
- la restructuration extension de l'INSA de Strasbourg ;
- la construction du pôle géosciences sur le site de l'ancienne Manufacture des Tabacs à Strasbourg ;
- les travaux de renforcement du PAPS/PCPI pour soutenir la reprise de l'opération à Strasbourg.

Les opérations immobilières d'enseignement supérieur sont généralement inscrites dans les Contrats de Plan Etat-Région mais il existe également le Plan Campus et des opérations « hors contrat ». Certaines sont conduites sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est.

Les crédits d'investissement ont essentiellement concerné les opérations suivantes en 2016 :

- la poursuite des travaux d'extension de l'école de management au sein du pôle européen de gestion et d'économie (EMS-PEGE) à Strasbourg ;
- la poursuite de l'installation de Sciences Po à Reims ;
- les travaux de renforcement du PAPS/PCPI ;
- l'extension de l'ESC de Troyes ;
- la finalisation des travaux du bâtiment mutualisé pour l'UFR Droit sciences économie à Reims et des travaux du Centre Européen de Biotechnologie et Bioéconomie de Pomacle ;
- la troisième extension du Pôle technologique de Nogent (branche UTT délocalisée) et la troisième extension de l'UTT de Troyes ;
- la poursuite de la construction d'un « learning center » sur le site de l'Université de Haute Alsace à Mulhouse ;

- la restructuration du bâtiment Génie biologique de l'IUT de Colmar ;
- l'achèvement de la construction de l'Institut Jean Lamour et la poursuite du projet ARTEM à Nancy ;
- la restructuration du pôle biologie santé à Nancy ;
- la finalisation de l'opération de l'Institut des Sciences de l'Homme et de la Société à Metz.

AGRICULTURE DE DEMAIN

L'année 2016 aura été une transition marquée par la volonté de continuité des politiques et des soutiens et de donner les inflexions sur les nouvelles priorités en matière d'agriculture et de politique forestière, en particulier en matière de compétitivité et de renforcement des investissements.

AGRICULTURE : PREPARER L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Le plan de la Région Grand Est pour l'agriculture vise 4 objectifs :

- la compétitivité par la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole.
- les marchés, avec un axe pour cibler les 5,5 millions de consommateurs de la Région Grand Est.
- l'innovation, en tant qu'outil de développement et de progrès, qui doit s'inscrire en réponse pragmatique et efficace aux enjeux environnementaux et climatiques.
- l'installation des jeunes en agriculture et en viticulture, et l'accompagnement aux créations d'activités.

Accroître la compétitivité par la modernisation de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole

L'exercice 2016 s'est traduit par une mise en œuvre coordonnée des aides à l'investissement pour les exploitations agricoles sur l'ensemble du Grand Est.

Le programme déployé couvre les domaines de l'élevage (construction et modernisation de bâtiments d'élevage, autonomie alimentaire des exploitations), la diversification de productions, la transformation de produits fermiers dans les exploitations, ainsi que les investissements visant à la préservation de la ressource en eau et au changement des pratiques agricoles (optimisation de l'utilisation des intrants).

Le bilan s'élève à plus de 11 millions d'euros d'engagement pour la Région. Le programme coordonné par la Région, mobilise des crédits de l'Etat, des Agences de l'Eau, des Conseils départementaux et du FEADER. En 2016, 1 289 dossiers auront été financés ce qui mobilise plus de 33 M€ d'aides publiques, dont 14 M€ de FEADER.

L'année 2016, tout comme 2015, est marquée par un fort niveau d'investissement, notamment sur la modernisation des bâtiments d'élevage, avec toujours en dominante les élevages bovins, ovins et caprins qui représentent les $\frac{3}{4}$ des demandes. Par ailleurs, au regard de la typologie des projets, de plus en plus, les exploitations font le choix de l'autonomie alimentaire (stockage des fourrages ou fabrique d'aliments à la ferme). Les exploitations soutenues qui font le choix de la diversification de productions garantissant des compléments de revenus ou de la transformation et de la vente directe à la ferme représentent 15% des dossiers présentés.

Il faut signaler également les accompagnements spécifiques à certaines filières végétales (fruits et légumes, chanvre, horticulture, tabac, viticulture, semences, etc.).

La Région a soutenu 22 projets de méthanisation agricole en 2016 à hauteur de 3,78 M€.

Enfin, des aides spécifiques au territoire de montagne ont également été attribuées dans le but d'encourager la culture de l'herbe et l'entretien des paysages en zone de massif vosgien.

Le lien entre la production agricole et l'agroalimentaire est très fort sur le Grand Est, avec une interdépendance marquée entre les différents maillons de l'amont à l'aval. En 2016, la Région a lancé un appel à candidatures cofinancé par du FEADER pour soutenir les projets de développement en agroalimentaire. 24 projets sont éligibles et vont représenter environ 2,9 M€ d'aides de la Région, avec un effet levier sur 2,6 M€ de FEADER.

Reconquérir les marchés régionaux

Le financement des plans d'actions 2016 des acteurs du secteur agro-alimentaire et de la qualité alimentaire a représenté plus de 500 K€ (AGRIA Grand Est, ClubI3A, Alsace Qualité). Ces 3 structures portent les démarches et/ou marques collectives des produits régionaux (La Lorraine Notre Signature, Savourez la Champagne-Ardenne et Savourez l'Alsace Produit du Terroir).

La Région est également partenaire d'autres démarches de promotion comme Fruits et Légumes d'Alsace, ou la promotion des productions horticoles alsaciennes fleurs et plantes d'Alsace.

Innover et accompagner la mutation des systèmes de production

Les enjeux sont importants pour préparer l'agriculture et la viticulture de demain, qui devront être productives, adaptées aux effets du changement climatique, moins dépendantes des ressources fossiles, et prendre en compte les attentes sociétales, notamment du point de vue de l'environnement. La pérennité des secteurs de la production doit s'inscrire dans un mouvement de mutations des systèmes qui fait appel à une multitude de solutions techniques, technologiques, organisationnelles.

Pour y parvenir, 2 objectifs ont été identifiés en 2016 suite aux concertations engagées avec la profession :

- structurer et encourager l'acquisition de connaissance ;
- favoriser la diffusion des connaissances et accompagner les changements de pratiques/de systèmes.

En matière d'expérimentations et de soutien aux projets innovants en agriculture, 9 projets ont été accompagnés en 2016 pour un soutien de 234 890 €. Par ailleurs, la Région et l'ADEME (dans le cadre du fonds régional environnement climat) a accordé une aide de 1,3 M€ à la chambre régionale d'agriculture pour la mise en place d'un plan d'actions 2017-2019 autour des enjeux du climat, de l'air et de l'énergie en agriculture. Cette convention comprend notamment la mise en place d'un observatoire régional d'adaptation au changement climatique en agriculture, le renforcement du suivi des unités de méthanisation en région et l'acquisition de références sur le sol/le climat en vue du déploiement d'actions de conseils.

En matière d'agriculture biologique, le soutien apporté à l'animation, au développement, à la structuration et à la communication de la filière s'est élevé à 586 K€. Les structures bénéficiaires ont été les Groupements Régionaux d'Agriculture Biologique (FRAB, CGA et OPABA), les Chambres d'agriculture (08-10-51-52), les Groupements d'Agriculteurs bio (08-10-51-52) et le CER France. En outre, 7 lycées ont été financés pour l'introduction bio suite à la signature de la charte, soit un soutien de 35 K€. De plus, 68 exploitations ont bénéficié d'une aide à la certification en agriculture biologique, soit 124 K€.

Recruter, installer des jeunes agriculteurs

L'engagement de la Région pour l'installation en agriculture est global et se décline dans de nombreuses politiques, notamment sur les dispositifs de soutien à l'investissement dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles où les dossiers portés par les jeunes agriculteurs bénéficient d'une bonification supplémentaire (plus de 250 dossiers en 2016).

Au cours de l'année 2016, la Région a financé :

- 4 stages de pré-installation pour un montant de 24 K€ ;
- 35 diagnostics d'exploitation pour un montant d'aide de 52 K€ ;
- 171 projets d'installation pour un montant d'aide de 332 K€ ;
- 94 diagnostics de suivis post-installation pour 65,9 K€ de subvention.

Par l'intermédiaire du soutien apporté à la SAFER Lorraine (23 K€), à la SAFER Champagne-Ardenne (14 K€) et à l'association Terre de Liens Lorraine (20 K€), le Conseil régional a également contribué à la réalisation de projets d'installation atypiques positionnés sur des productions spécialisées ou à valeur ajoutée par la prise en charge de frais financiers liés au stockage de foncier.

Plan d'urgence pour l'agriculture

La Région a voté lors de la séance plénière du 21 octobre la mise en place d'un plan d'urgence à hauteur de 5 M€. Les interventions de la Région portent sur plusieurs mesures notamment la prise en charge des frais portés par les agriculteurs pour la mise en place de l'année blanche bancaire, la généralisation et le renforcement des cellules d'accompagnement qui sont chargés de suivre et d'accompagner les agriculteurs en situation de difficultés et l'aide à la réalisation d'audits stratégiques pour les agriculteurs. Cette enveloppe de 5 M€ a été engagée et affectée en 2016 et sera mandatée au cours de l'année 2017.

FORET-BOIS

L'année 2016 est une année de construction de la stratégie régionale forestière. Pendant cette phase de concertation de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, l'action régionale s'est inscrite en continuité des démarches régionales de développement existantes.

8 projets d'envergure collective de la filière ont été accompagnés pour plus de 700 K€. Ils portent sur l'animation et la structuration, le développement de la coopération entre les acteurs, la mise en place d'outils de suivi technique et économique, l'expérimentation, la promotion des métiers de la forêt et du bois.

Soutien à l'amélioration des peuplements forestiers et retour à la sylviculture

Les actions visant à l'amélioration de la gestion des espaces forestiers ont été poursuivies : opérations collectives menées en forêt privée pour dynamiser la sylviculture, opérations de reconstitution de peuplements pauvres ou dépérissants, développement de la certification forestière.

63 projets ont été déposés et retenus (242 K€ d'aides) sur le périmètre Champagne-Ardenne et 29 dossiers (56 K€ d'aides) concernant le retour à la sylviculture de la petite propriété forestière morcelée en Lorraine.

Optimisation de la collecte des produits forestiers

Le soutien à l'amélioration de la desserte forestière a fait l'objet de deux appels à projets en 2016 : 43 dossiers ont été sélectionnés sur les périmètres Alsace et Lorraine.

6 dossiers ont fait l'objet d'une participation financière de la Région, pour un montant de 125 K€, complétée par une participation financière de l'Etat et du FEADER.

Un appel à projets a été lancé en 2016 concernant l'aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers. La Région a accompagné 50 entreprises à hauteur de 1,4 M€ d'aides régionales. Au total, 3 M€ d'aides publiques ont été attribuées aux entreprises de travaux forestiers (avec le cofinancement du FEADER).

Développement du secteur de la transformation du bois

Le soutien aux entreprises de la transformation du bois vise à garantir un niveau de compétitivité et à conserver la valeur ajoutée sur le territoire régional. En 2016, la Région a accompagné 19 entreprises de transformation du bois pour un montant d'aides régionales de près de 800 K€.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Formation initiale

L'Apprentissage

Les effectifs de l'année scolaire 2015/2016 s'élevaient à 37 299 apprentis dont 15 657 de niveau V et 9 603 de niveau IV. Si la baisse des effectifs semblait s'atténuer, elle continuait à la rentrée 2015 à affecter particulièrement les formations de niveaux V (-1.1 %) et IV (-3.7%). C'est pourquoi l'objectif est de soutenir prioritairement l'accès à l'apprentissage des jeunes vers les niveaux V et IV. Différentes actions seront mises en œuvre en ce sens et les ouvertures de formations relevant des premiers niveaux de qualifications et répondant aux besoins des professions, seront privilégiées dans le cadre de l'aménagement de la carte des formations

Les subventions de fonctionnement versées au CFA représentent 105 M€. Ces subventions intègrent le financement des classes d'apprentis mais aussi de DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance) ainsi que le soutien à l'apprentissage transfrontalier.

Le financement du développement et qualité de l'apprentissage s'élève quant à lui à 6,4 M€. Ce thème englobe :

- le programme qualité des CFA (4,2 M€) ;
- la lutte contre les ruptures de contrats (1,1 M€) ;
- la mobilité européenne des apprentis (0,09 M€) ;
- le financement des développeurs de l'apprentissage (1 M€).

10,5 M€ ont été versés au titre des aides aux apprentis dont 9,3 M€ pour les aides transport/restauration/hébergement/fonds social et 1,2 M€ pour le 1^{er} équipement professionnel.

Les aides aux employeurs d'apprentis, qui comprennent la prime régionale à l'apprentissage (PRA) et l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire (ARA), s'élèvent pour leur part à 24,5 M€. 18 721 aides ont été versées au titre de la PRA et 6 386 aides ont été versées pour l'embauche d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire.

251 K€ ont été mobilisés pour les sélections régionales des Olympiades des Métiers qui ont fait l'objet de deux étapes de sélection en 2016 compte tenu de la fusion, une sélection sur chaque ancien territoire puis une sélection Grand Est. 57,8 K€ ont par ailleurs été consacrés

à la promotion de l'apprentissage pour la mise en place d'une campagne de communication sur l'apprentissage Grand Est.

En termes d'investissement, la Région a participé au financement de travaux dans les CFA et aux achats d'équipements pour un montant total de 6,6 M€.

Une concertation est engagée avec les Organismes Collecteurs de Taxe d'Apprentissage (OCTA) afin, d'une part, d'aboutir à une répartition plus équitable des fonds libres entre CFA et d'autre part, pour optimiser l'affectation des crédits mobilisables au titre de la politique qualité.

* * *

CFA publics et bâtiments régionaux abritant des CFA privés – Volet immobilier

Dans le domaine des bâtiments régionaux, certains CFA privés sont hébergés dans des bâtiments propriétés de la Région et pour lesquels la Région intervient en qualité de propriétaire (travaux d'investissement, maintenance lourde-gros entretien) ; le fonctionnement courant relevant en principe de l'établissement concerné.

En 2016, les inscriptions budgétaires ont été les suivantes:

- 53 000 euros d'autorisations de programmes (AP) pour répondre à de nouveaux besoins ;
- 130 000 euros d'autorisations d'engagement (AE) pour assurer l'entretien du patrimoine ;

La consommation de crédits a porté principalement sur :

- les études des travaux de restructuration-extension du CFA du BTP de Haute-Marne ;
- la finalisation des études et réalisation des travaux de rénovation thermique du hall du CFA de Châlons ;
- la réalisation de travaux d'aménagement d'un atelier au CFA de l'Industrie des Ardennes pour accueillir une imprimante 3D ;
- la finalisation des travaux relatifs aux CFA agricole de Courcelles Chaussy et CFA Hôtelier de Metz ;
- la poursuite de programme de travaux d'entretien et de maintenance notamment pour les CFA Lorrains.

Les Formations Sanitaires et Sociales

La Région a depuis le 1^{er} janvier 2005 compétence pour la mise en œuvre des formations sanitaires et sociales, notamment pour le fonctionnement des établissements de formation et pour le versement des aides aux étudiants.

En 2016, la Région Grand Est a consacré près de 112,7 M€ à cette compétence, dont 5,7 M€ en investissement.

La Région a contribué au fonctionnement des instituts de formation en travail social à hauteur de 19,1 M€ et des instituts de formation sanitaire pour 74,2 M€. La Région a également attribué près de 5 000 bourses et aides à la mobilité internationale aux étudiants des deux secteurs pour un montant de près de 13,7 M€.

La Région a également lancé des audits financiers sur les trois territoires pour disposer d'analyses budgétaires et comptables plus approfondies pour conduire les dialogues de gestion avec les instituts de formation.

Concernant l'investissement, la Région a contribué de manière ponctuelle à l'achat d'équipement pédagogique, informatique et multimédia à destination des instituts. Elle a également participé à l'aménagement des locaux de l'IRTS de Champagne-Ardenne et à la construction des nouveaux bâtiments de l'IFSI de Saint-Dizier à hauteur de près de 4 M€.

Formation continue et insertion professionnelle

Les dépenses consacrées par la Région à la Formation Professionnelle Continue ont représenté 221,8 M€ en 2016, permettant à 42 466 demandeurs d'emploi ou salariés en insertion de bénéficier d'un des dispositifs de formation continue.

L'offre de formation régionale couvrant l'ensemble des étapes d'un parcours de formation, les demandeurs d'emploi ont pu s'en saisir en fonction de leur situation :

- une étape préparatoire « initier et préparer les parcours vers la formation/emploi » : les publics n'ayant pas le niveau requis pour entrer directement en formation qualifiante, ont pu, au préalable, rejoindre une action qui leur permet de découvrir les métiers, de clarifier leur projet professionnel, d'acquérir le socle de connaissances et de compétences professionnelles et d'enclencher ainsi un parcours de formation ;
- une étape qualifiante « professionnaliser, qualifier » : des actions de formation qualifiantes ont été proposées aux demandeurs d'emploi, axées sur les métiers qui recrutent et au plus proche des territoires. Elles s'inscrivent principalement dans les Programmes Régionaux de Formation.

Pour sécuriser leurs parcours de formation, les stagiaires ont pu bénéficier :

- d'une rémunération mensuelle durant leur formation dont le montant est fixé par le Code du travail, lorsqu'ils étaient demandeurs d'emploi sans indemnités ;
- des aides complémentaires aux frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Parallèlement, la Région est restée à l'écoute des projets d'entreprises et de développement de territoires, qui interviennent tout au long de l'année, en soutenant des projets de formation sur mesure à travers notamment le Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi.

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre du Plan 500 000 qui a permis à la Région d'affirmer son rôle de pilote et d'insuffler une gouvernance efficiente et partagée autour d'un plan structuré autour de l'emploi. D'un objectif initial de 75 000 entrées en formation, tous financeurs confondus, se sont 96 000 entrées en formation qui ont été dénombrées en 2016.

La question de l'orientation tout au long de la vie et de l'accompagnement des publics est intégrée dans ce volet. A noter que cela comprend toutes les actions liées à l'orientation active, la promotion des métiers, le service public de l'orientation, avec toutes les dimensions que celui-ci recouvre. Le soutien au fonctionnement des missions locales et des CARIF sont inclus dans cette partie représentant un volume financier de 6,7 M€.

AUTONOMIE DES JEUNES (Jeunesse)

Les dispositifs spécifiquement dédiés aux jeunes et mis en œuvre dans les trois territoires ont été poursuivis en 2016, tout en faisant l'objet d'une évaluation qualitative et d'une harmonisation.

La Région a continué ainsi à assurer les aides individuelles permettant aux jeunes et à leur famille de compenser une partie des dépenses de scolarité (manuels scolaires, équipement individuel des sections professionnelles notamment, fonds sociaux, aides ponctuelles à la restauration et à l'internat).

Les actions concernant l'animation de la vie lycéenne, les aides à la mobilité internationale, aux stages en entreprises à l'étranger et l'initiation au devoir de mémoire, ont été poursuivies, de même que la politique de prévention santé en direction des jeunes et des publics les plus éloignés de la prévention et des soins.

Les différents dispositifs mis en place pour répondre à des questions particulières – lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises, soutien aux projets portés par des jeunes, etc. – ont de même été maintenus au cours de cette année de même que ceux permettant d'encourager et de valoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité (Service Civique, etc.).

Année de transition, 2016 a vu l'élaboration d'une stratégie régionale Jeunesse, conçue en étroite concertation avec les jeunes et l'ensemble des acteurs publics et privés de la Jeunesse présents dans l'ensemble des territoires.

Le Parlement alsacien des Jeunes a été mobilisé pour être force de propositions tandis que des forums et des rencontres ont été organisés dans les trois anciennes régions, de manière à appréhender aussi finement que possible les besoins spécifiques des jeunes en fonction de leur lieu de vie.

Cette stratégie très volontariste a pour priorité générique d'accompagner tous les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, en appréhendant cette question de manière transversale à l'ensemble des politiques publiques. Elle a donné lieu à la mise en place de dispositifs innovants et a emprunté la voie de l'expérimentation.

2.3. Déployer une dynamique d'excellence et d'attractivité

ENVIRONNEMENT

L'année 2016 a été une année de transition. En effet, elle a été consacrée à la mise à plat et à la refonte des différents dispositifs prévalant jusqu'alors dans les trois anciennes Régions. Les nouveaux dispositifs adoptés à l'occasion du budget primitif 2017 sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Les budgets alloués en 2016 ont permis de poursuivre l'action régionale en s'appuyant sur les dispositifs en vigueur dans les trois anciennes Régions, autour de trois enjeux majeurs et complémentaires que sont : la préservation et la gestion des espaces et du patrimoine naturel, la protection des ressources en eaux et la transition énergétique.

Espaces et patrimoine naturels

Dans le cadre de la définition des nouvelles politiques régionales, l'année 2016 a également été déterminante s'agissant de la gouvernance. En effet, si la Région a clairement fait le choix de ne pas créer une Agence régionale de la biodiversité, en revanche, elle a œuvré pour un rapprochement des principaux financeurs (Région, 3 Agences de l'eau, DREAL) ainsi que, sur les aspects connaissance, pour la délégation régionale de l'Agence française de la biodiversité, au travers d'un comité des financeurs.

Au titre du budget 2016, la Région a poursuivi son soutien aux 6 Parcs naturels régionaux (PNR) de son territoire, en tant qu'outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale en matière de biodiversité (préservation des patrimoines, éducation à l'environnement). La Région a également poursuivi son soutien aux 2 associations porteuses de projets de PNR.

Elle a confirmé son engagement en faveur de la préservation et de la gestion des espaces naturels remarquables, dans le cadre notamment de ses 25 Réserves naturelles régionales dont la gestion est assurée par les Conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN), la Ligue de protection des oiseaux, des Parcs naturels régionaux et des collectivités locales. La Région a notamment apporté son concours financier au fonctionnement et aux programmes d'actions des 3 CREN qui gèrent à eux seuls près de 12 000 hectares d'espaces à la biodiversité remarquable. Une convention d'objectifs va être engagée avec chacun d'eux. La Région a en outre, assuré sa mission de coordination des actions du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch.

La Région a également poursuivi la mise en œuvre des 3 Schémas régionaux de cohérence écologique adoptés en 2014 et 2015, au travers notamment des dispositifs de soutien financier aux travaux de restauration ou de maintien de corridors écologiques. La Région a de plus réussi à fédérer autour d'elle les 3 Agences de l'eau agissant sur le territoire Grand Est et la DREAL pour lancer de concert un appel à manifestation d'intérêt relatif à la trame verte et bleue, qui est à ce jour unique au niveau national.

Les programmes d'amélioration de la connaissance de la biodiversité en tant qu'outils d'aide à la décision, bénéficient également d'un soutien régional, en particulier les Conservatoires botaniques dont la Région a favorisé le rapprochement dans le cadre d'une convention de partenariat. La Région a par ailleurs impulsé la création d'un Observatoire régional de la

biodiversité. Il ne s'agit pas de créer une structure supplémentaire mais de disposer d'outils permettant d'analyser les effets des politiques publiques et de les faire évoluer.

Dans le cadre de la mise à plat de la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable, la Région a réaffirmé l'importance de disposer, sur chacun des territoires des ex-Régions, de 3 têtes de réseau travaillant sans hégémonie et apportant un soutien technique aux structures locales. En ce sens, la Région a contribué à l'émergence du GRAINE Champagne-Ardenne qui a été constitué le 8 octobre 2016. Par ailleurs, la collectivité régionale a confirmé le principe d'un soutien aux actions et animations en faveur de 3 catégories de publics : le jeune public, les lycéens et le grand public. C'est ainsi que la Région a été en capacité de lancer un appel à projets "jeune public" dès l'automne 2016, en veillant à ne pas déséquilibrer financièrement les structures d'éducation bénéficiant jusqu'alors des aides régionales. C'est ainsi que là encore, des dispositifs (ex. : chèques nature) ont été maintenus à titre transitoire afin de permettre aux structures de se réadapter aux nouvelles modalités d'intervention de la Région.

Enfin, la Région a poursuivi la mise en œuvre de ses engagements contractuels au titre de la Convention interrégionale du massif vosgien.

Eaux et milieux aquatiques

L'intervention régionale en 2016 a été menée en continuité des programmes historiques des 3 ex-Régions. En parallèle, un large travail a été conduit pour construire la nouvelle politique régionale en matière d'eau et de milieux aquatiques ainsi que ses nouveaux dispositifs votés en session plénière du 18 novembre 2016. L'ensemble des moyens financiers alloués en 2016 à cette politique ont été mobilisés. Des interventions ont été conduites sur chacun des grands enjeux régionaux. Peuvent être notées notamment :

- la montée en puissance du schéma de gestion globale de l'III domaniale (19 M€ sur la période 2014-2024), avec l'engagement en 2016 des travaux de rénovation et modernisation du barrage de la Steinsau à Erstein (protection de Strasbourg contre les crues de l'III, production hydroélectrique, franchissabilité piscicole et nautique), la création d'embarcadères (Ostwald, Erstein, Kogenheim, etc.), la restauration de milieux aquatiques (réouverture Pfossbach à Ebersheim), l'entretien et la restauration de berges (secteur Illhaeusern-Sélestat, et Osthouse).
- la poursuite du portage régional des SAGE III Nappe Rhin et Bassin Ferrifère. Sur ces deux territoires, 2016 a vu l'engagement d'un inventaire transfrontalier de la qualité de la nappe Rhénane (projet INTEREG-ERMES) et la construction d'un schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les réservoirs miniers du bassin ferrifère.
- l'appui à la maîtrise d'ouvrage sur l'axe Meuse par l'adhésion Régionale à l'EPTB Meuse (EPAMA). Deux projets majeurs ont pu être avancés en 2016 : aménagement des seuils de la Meuse médiane, et projet de gestion des crues et restauration de cours d'eau sur la Meuse amont (HEBMA). Les études et concertations locales ont avancé pour un engagement des travaux à partir de 2018.
- la distinction de 152 communes et 8 gestionnaires d'espaces dans la démarche zéro pesticide "Commune nature" avec une animation en priorité sur les zones de captages d'eau potable. L'accompagnement des communes via les FREDON Lorraine et Alsace a été poursuivi en 2017 au travers également du cofinancement régional des plans d'entretien communaux. L'harmonisation de cette politique à l'échelle Grand Est a également été construite en 2016.

- la poursuite des engagements CPIER 2015-2020 sur les axes Meuse et Seine pour une meilleure gestion des inondations : accompagnement des projets de renforcement de digues de la Seine Troyenne, zone de ralentissement dynamique des crues sur le bassin de l'Aisne portée par l'EPTB Oise-Aisne.

L'année 2016 a également été marquée par le début de la présidence française du programme transfrontalier sur la nappe rhénane LOGAR 2016-2018.

Transition énergétique

L'année 2016 a été marquée par un travail d'harmonisation des politiques des trois ex-Régions qui a permis d'aboutir en fin d'année au vote de 15 dispositifs d'intervention régionale dans les domaines suivants : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, économie circulaire et animation climat-air-énergie.

Ce chantier de convergence des politiques à une échelle Grand Est a également été mené dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi qu'avec l'Etat (DREAL). Cette volonté partenariale s'est concrétisée dans le programme Climaxion de l'ADEME et de la Région, traduction opérationnelle de l'avenant Grand Est aux volets transition écologique et énergétique des trois Contrats de plan Etat Région (CPER), voté le 12 décembre 2016 et qui permet un fonctionnement en guichet unique à l'égard des porteurs de projets quels qu'ils soient. Ce programme couvre l'ensemble des champs d'actions de la Région dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie circulaire et permet d'afficher un engagement ADEME-Etat-Région dans ces domaines, d'un montant de 98,2 M€ sur la période 2017-2020.

2016 a également été marquée par la prise de compétence de manière opérationnelle par la Région de la planification de la prévention et de la gestion des déchets. Les compétences précédemment dévolues aux Départements dans ce domaine lui ont donc été transférées. Des échanges avec les 10 Départements du Grand Est ont amené fin 2016 à déterminer des montants de compensations de la part des Conseils départementaux au profit de la Région et vont conduire à l'accueil de 7 agents départementaux concernés. La Région a également acté l'engagement de la démarche concertée d'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

La Région n'a pas attendu l'aboutissement de ces chantiers d'harmonisation, de gouvernance et de prise de compétence pour accompagner les projets de son territoire. En effet, les dispositifs précédemment actés dans les ex-Régions ont été mis en œuvre au service des objectifs des trois Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE). La Région a ainsi apporté son soutien à la rénovation énergétiquement performante de bâtiments et la construction de bâtiments passifs, le développement des énergies renouvelables et aux projets en faveur de l'économie circulaire. De plus, elle a financé de l'ingénierie et notamment les plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, les trois centres de ressources des professionnels du bâtiment, les associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air et d'autres structures relais des politiques régionales dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et du climat-air-énergie.

Sur l'année 2016, 139 opérations (investissements et études) en faveur du développement des énergies renouvelables ont été financées par la Région Grand Est dans les domaines : hydroélectricité, photovoltaïque, bois énergie, solaire thermique, géothermie et méthanisation.

Projet LIFE ALISTER

Dans le cadre du programme européen LIFE ALISTER en faveur du Grand hamster, dont la Région est le bénéficiaire coordinateur, 181 316 € de crédits communautaires ont été versés en 2016 aux 5 partenaires associés du projet (CNRS, Chambre d'agriculture Alsace, ONCFS, GEPMA et ACTéon) au titre des différentes actions réalisées cette année par ces derniers.

VIE CULTURELLE ET PATRIMOINE

L'engagement volontaire de la Région Grand Est dans le domaine culturel s'est traduit par des dispositifs de soutien aux domaines suivants :

- ✓ le soutien à la création ;
- ✓ le développement culturel des territoires;
- ✓ le rayonnement et l'attractivité culturelle régionale ;
- ✓ l'accès de la culture au plus grand nombre ;
- ✓ la promotion des langues et cultures régionales.

Le soutien à la création

Le soutien à la création s'est traduit en 2016 par le financement des projets des équipes artistiques du spectacle vivant et des plasticiens pour la création, la diffusion et leur promotion. Cet effort régional de 3 M€ vise à aider les artistes professionnels travaillant depuis le territoire régional à créer dans la liberté et la diversité des formes artistiques.

Les structures de diffusion du spectacle vivant et des arts visuels forment un réseau qui maille le territoire et qui est déterminant dans les dynamiques culturelles territoriales. La Région a accompagné en 2016 ces structures qu'elles soient de rayonnement national, régional ou de proximité pour un montant de 18,5 M€.

La Région dispose de ressources et avantages précieux et complémentaires dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel : 455 comédiens, 650 techniciens, de nombreux décors répertoriés, 4 bureaux d'accueil de tournages expérimentés, des fournisseurs de matériel de tournage et des prestataires en animation et postproduction. 3 M€ ont été consacrés au soutien de cette filière.

La Région a consacré 0,6 M€ aux industries de la filière du livre, de l'image et du numérique pour un meilleur accompagnement de ces entreprises et de leur écosystème, afin de contribuer à ce que la culture soit un levier de développement économique,

La Région accompagne un certain nombre de centres ressources du territoire, dont l'Agence culturelle d'Alsace et ARTECA. Ces centres ressources sont en charge du soutien et de la mise en réseau de secteurs artistiques ou professionnels. Le montant des aides à ces structures s'est élevé en 2016 à 1,2 M€.

Ce soutien à la création représente ainsi un effort régional de 1 M€ en investissement et de 26,5 M€ en fonctionnement

Le développement culturel des territoires

Le soutien aux musées, à la restauration du patrimoine protégé et non-protégé, le programme de recherches et de valorisation du service régional de l'inventaire, et l'activité du Comité d'histoire régional constituent un appui important de la politique culturelle régionale en faveur du développement et de l'aménagement culturel des territoires.

En 2016 la Région a consacré 8,5 M€ en investissement pour la restauration du patrimoine protégé et non protégé. 158 édifices ont bénéficié des aides régionales, mobilisées aux côtés de celles de l'Etat et des collectivités propriétaires. La collégiale de Mussy sur Seine, la Cathédrale de Toul, l'église Saint Nicolas à Marville (Meuse), l'église d'Orschwihr, le Château de Lorentzen, ou encore l'abbatiale Saints-Pierre-et-Paul d'Ottmarsheim comptent parmi ces édifices restaurés en 2016 grâce au soutien régional. La Région a accompagné également des chantiers de jeunes bénévoles contribuant à la préservation du patrimoine bâti régional classé.

L'action régionale porte également sur la protection, la mise en valeur et l'enrichissement du patrimoine muséal régional. En effet, la Région a soutenu en 2016 l'investissement des musées de Troyes, Colmar, Nancy et a financé à travers le Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) 27 musées de France pour leur acquisition.

L'Inventaire général du Patrimoine culturel a poursuivi ou engagé 64 opérations transversales d'inventaires sur l'ensemble du territoire régional. 23 publications d'ouvrages ou d'articles scientifiques ont été produites. Le développement d'un générateur d'applications mobiles s'est poursuivi. Cet outil est mis à la disposition de la Région et de ses partenaires pour la valorisation numérique du patrimoine régional. 11 expositions ont également été organisées et diffusées à travers la Région grâce au concours du service de l'inventaire. De même que le service a organisé 29 actions de formation qui ont accueilli 1 264 participants.

En 2016, le Comité d'Histoire Régionale a organisé 7 journées de formation. 4 journées d'études ont permis de faire découvrir au public deux thèmes patrimoniaux (petites industries en milieu rural & sols et planchers).

La politique en faveur du développement culturel des territoires a représenté un engagement régional de 2,6 M€ en crédits de fonctionnement et de 11,4 M€ en crédits d'investissement.

Renforcer le rayonnement et l'attractivité culturelle de la Région

Les grands festivals contribuent à la notoriété de la Région, grâce à la qualité de leur offre et à leur capacité d'implication de larges fractions de la population. En 2016, le Conseil régional a consacré 3,2 M€ pour accompagner ces festivals. A ce soutien financier s'ajoute également l'aide en nature procurée par la Région aux organisateurs de festivals à travers les services du parc régional de matériel scénique et d'exposition, basé à Châlons en Champagne. En 2016, 565 prêts ont été réalisés au bénéfice de 223 structures organisatrices de spectacles ou d'expositions.

Du fait de sa situation géographique stratégique (quatre frontières entre Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique), et des collaborations ou des relations privilégiées qui existent déjà entre les anciens territoires et leurs partenaires transfrontaliers, la Région peut offrir une réelle opportunité de facilitation en matière de circulation des compagnies, des spectacles, des œuvres, des publics mais également d'échanges et de résidences croisées d'artistes. La politique culturelle transfrontalière est ainsi une priorité. La collaboration avec le canton de Fribourg, la convention avec l'institut Français, l'aide au réseau 360°, notre engagement dans l'Espace culturel de la Grande Région constituent les vecteurs essentiels de cette collaboration transfrontalière. La Région a consacré 0,5 M€ en crédits de fonctionnement à cette politique.

La politique en faveur du rayonnement et de l'attractivité culturelle régionale a représenté un engagement de 3,7 M€ en 2016.

Permettre l'accès de la culture au plus grand nombre

L'action régionale en faveur de l'éducation artistique et culturelle des lycéens, le soutien à la pratique culturelle des jeunes et l'action culturelle sur les territoires ruraux constituent les trois volets de la politique régionale en faveur de l'accès de la culture pour l'ensemble de la population.

L'éducation artistique et culturelle est une dimension fondamentale de la formation des jeunes. La coopération entre artistes, structures culturelles et établissements scolaires permet de donner à tous les lycéens l'occasion d'accéder à la culture sous toutes ses formes, de renforcer les qualités personnelles, de favoriser les acquisitions de base dans toutes les autres disciplines et d'offrir aux jeunes les clés d'une société complexe. Les opérations « Lycéens et apprentis au cinéma », « Auteurs dans les lycées », les projets académiques culturels, le soutien aux résidences artistiques dans les lycées ont été largement soutenus par la Conseil régional.

La carte Vitaculture en Alsace qui offre des tarifs très attractifs dans 62 lieux de spectacles, festivals et cinéma et la carte Multipass +, pour les lycéens lorrains qui disposent d'un portefeuille de 10 € à utiliser dans les lieux culturels constituent avec le volet culturel de la carte LycéO en Champagne-Ardenne un effort important de la Région en faveur de la pratique culturelle des jeunes.

Le soutien au GIP « Cafés culture » qui favorise le recours aux artistes en représentation dans des cafés et autres petits lieux de proximité accueillant des manifestations culturelles, l'artothèque éphémère qui permet la diffusion de l'art contemporain dans les territoires éloignés des centres urbains, le soutien aux manifestations et aux projets d'animation culturelle locale, le soutien à l'association Scènes et Territoires ont constitué les modalités principales de l'action régionale en faveur du développement culturel des territoires ruraux.

Les crédits consacrés à ces différentes politiques ont représenté un montant de 2,4 M€ en 2016.

La politique régionale en faveur du bilinguisme et de la promotion des langues et cultures régionales

La Région a mis en œuvre une politique ambitieuse en faveur des langues et cultures régionales qui repose sur deux piliers :

- un volet éducatif mis en œuvre, notamment, dans le cadre de la convention quadripartite passée entre la Région, les deux départements et l'Etat ;
- un volet culturel qui prend appui sur les compétences de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA).

Un montant total de 2,4 M€ a été affecté au bilinguisme en 2016, pour les classes bilingues publiques et associatives, le programme de l'OLCA, les ateliers d'alsacien et la création de manifestations culturelles bilingues.

SPORT

Le Grand Est compte plus de 14 000 clubs et un nombre de licenciés en augmentation régulière approchant les 1,3 millions. Le taux de licences sportives par nombre d'habitants est de 23,2%, ce qui situe la nouvelle région dans la moyenne nationale, malgré des disparités territoriales.

Ce contexte conforte le Sport comme facteur d'attractivité, d'excellence et d'identité régionale. Aussi, dans le cadre d'une compétence partagée confirmée, la Région a, en 2016, maintenu et consolidé l'effort régional commun aux trois territoires en faveur des principaux acteurs sportifs que sont les athlètes, les clubs et les ligues régionales, autour de trois axes :

- **Le soutien au haut niveau afin d'accompagner les sportifs et les clubs vers l'élite nationale voire internationale**

Si la Région soutenait déjà plus de 300 clubs professionnels et de haut niveau, elle a souhaité dès 2016 rééquilibrer ce partenariat sur l'ensemble des trois territoires, malgré tout dans un souci de constance budgétaire. Ainsi, au vu des évolutions sportives des équipes, les crédits ont pu être redéployés afin de maintenir les engagements sur l'Alsace et la Lorraine au vu des critères en vigueur, mais de revaloriser les aides en faveur d'une trentaine de clubs champardennais professionnels et du plus haut niveau national amateur au titre de la saison sportive 2016-2017, par anticipation à la mise en place du nouveau règlement d'intervention Grand Est. 7,9 M€ ont été affectés à ce dispositif, avec un taux d'exécution de 100%.

Parallèlement, l'accompagnement en faveur des sportifs de haut niveau a également été reconduit sur la base d'une enveloppe globale de 970 K€ en faveur d'un total de 574 athlètes.

- **Le soutien à la pratique sportive au quotidien via les initiatives des ligues et l'organisation de compétitions sur le territoire**

En 2016, le soutien annuel en faveur de près de 180 ligues et comités sportifs régionaux s'est poursuivi pour un effort financier total de près de 2,4 M€. Il s'est traduit par la signature de conventions de développement annuelles pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne, et la poursuite des engagements pluriannuels en cours en Alsace.

Par ailleurs, les dispositifs territoriaux en vigueur pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives ont permis de financer plus de 500 opérations sur le Grand Est, pour un total de subventions de 1,5 M€, représentant un taux d'engagement de 80%.

- **La structuration des équipements et matériels sportifs dans une optique d'aménagement équilibré du territoire**

Sur la base des anciens dispositifs encore appliqués en 2016 sur les trois territoires, des crédits d'investissement d'un montant total de près de 700 K€ ont été dépensés en faveur de projets structurants d'équipements sportifs, mais aussi de ligues pour l'achat de matériel spécifique. A titre d'exemple, peuvent être mentionnés :

- la rénovation du centre d'entraînement de la Ligue de Tennis à Villers-les-Nancy ;
- la création d'une halle pour automobiles radio-commandées à Reims ;
- l'acquisition d'équipements électroniques de jugement par le Comité régional d'Equitation ;
- la construction d'un bike park indoor à Strasbourg-Cronembourg.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Région a également pris à sa charge la gestion du foncier des trois Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Reims,

Essey-les-Nancy et Strasbourg. Sur l'année, une analyse des besoins en investissement a été réalisée. Elle a abouti à la réalisation de petits travaux de maintenance et surtout à la définition d'un plan pluriannuel d'investissement de près de 7 M€ entre 2017 et 2020.

Enfin, la Région a poursuivi son engagement en faveur de la gestion de la Maison Régionale des Sports, véritable outil fonctionnel mis à disposition du mouvement sportif localisé à Tomblaine, qui accueille, dans des locaux de 6 500 m², le siège de près de quarante ligues régionales et plus de 85 600 visiteurs sur l'année.

Le patrimoine immobilier des bâtiments CREPS : construction, restructuration et maintenance

La politique de maintenance et d'investissement pour les CREPS se décline dans le cadre du transfert de compétences. Les interventions au titre des bâtiments CREPS représentent en 2016 un volume d'autorisations de programme de 1,817 M€ et des crédits d'investissement inscrits à hauteur de 0,817 M€ qui ont été mobilisés au titre de :

- la restructuration du gymnase du CREPS de Reims et le gros entretien - maintenance des bâtiments du CREPS champardennais ;
- la 1^{ère} phase du remplacement de la toiture du gymnase du CREPS lorrain ;
- diverses interventions de maintenance et de gros entretien dans les bâtiments du CREPS alsacien.

TOURISME

Avec 60 millions de nuitées enregistrées en 2014, le tourisme représente pour la Région Grand-Est un PIB de 3,2 milliards d'euros et 82 000 emplois, soit 4% de l'emploi régional total.

Ce contexte conforte le tourisme comme un vecteur de l'attractivité, de l'excellence et de la proximité de la Région Grand Est. Aussi, dans le cadre d'une compétence partagée confirmée, la Région a, en 2016, maintenu et consolidé l'effort régional commun aux trois territoires, en faveur des principaux sites touristiques, autour de deux axes :

• ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

- Valoriser le patrimoine

La Région a souhaité poursuivre son soutien à la valorisation touristique du patrimoine et au tourisme de mémoire militaire et industriel en aidant notamment le site verrier de Meisenthal, la restauration et la mise en valeur des fortifications de Neuf-Brisach, la valorisation du château du Hohlandsbourg ou encore l'aménagement de la Place de la Chapelle à Orschwiller pour un montant total de 1,2 M€.

- Développer le tourisme durable

Sur cette opération, la Région a notamment poursuivi son action sur le développement des véloroutes et voies vertes en finançant plusieurs dossiers, dont la réalisation de deux sections de l'itinéraire de la vallée de la Meuse entre Commercy et Lérrouville (Meuse) et d'une voie verte entre Montcy-Notre-Dame et Mouzon (Ardennes). Elle a, par ailleurs, maintenu son soutien aux navettes touristiques, à l'appel à projets sur l'écotourisme, à des manifestations comme le « slow up » et au label écotourisme pour un montant de 1,3 M€.

- **Promouvoir la destination Grand Est**

La promotion des destinations Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine a été assurée par les partenaires touristiques que sont l'Agence d'Attractivité d'Alsace et les deux CRT Lorraine et Champagne-Ardenne. Pour cela, un budget de fonctionnement de 9,5 M€ a été alloué aux trois structures afin d'assurer cette mission.

- **Contribuer à la structuration des territoires**

En 2016, la Région a poursuivi son accompagnement à destination de projets structurants pour les territoires. Ainsi, 4 M€ ont été apportés à des projets emblématiques comme la pérennisation du complexe piscine – patinoire d'Amnéville-les-Thermes, la restructuration et l'extension du Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg et la mise en lumière du centre-ville de Châlons-en-Champagne au travers de l'équipement touristique « Métamorphéause ».

- **Participer à l'animation des territoires**

Concernant l'animation des territoires, la collectivité régionale a souhaité financer des événementiels générateurs de retombées économiques. Ainsi, elle a soutenu les événementiels suivants : « des flammes à la lumière » à proximité de Verdun, l'Opéra en plein air à Haroué, les animations autour de Noël, le marathon du vignoble en Alsace et les fêtes médiévales de Sedan pour un montant total de 1 M€.

- **Développer les sites régionaux**

La Région a maintenu son soutien, en 2016, aux sites régionaux d'envergure. Elle a notamment accompagné le développement des projets du site de Madine, de la station de ski de Gérardmer pour un montant total de 3,7 M€, soit un taux de mandatement de 92 % sur cette opération.

• **COMPETITIVITE TOURISTIQUE**

- **Développer les hébergements touristiques**

Le développement d'une politique d'excellence et de qualité autour des hébergements touristiques faisait partie des priorités de la Région en 2016. Elle a consacré, pour cela, un budget de 1,96 M€ en 2016, avec une grosse part dédiée à l'hôtellerie (1,33 M€).

- **Concourir à l'économie touristique**

En 2016, le soutien annuel en faveur du tourisme de découverte économique, du thermalisme, de l'œnotourisme et des études touristiques a représenté 83 K€.

LYCEES

Les lycées

S'agissant des crédits destinés aux lycées (hors opérations immobilières), ces moyens ont d'abord été destinés à assurer le fonctionnement matériel des 355 établissements scolaires (publics et privés sous contrat) rattachés à la nouvelle région. Ces établissements accueillent au total quelques 217 000 lycéens à la rentrée 2015.

Dans le respect de l'autonomie des établissements, les dotations de fonctionnement pour l'exercice ont été calculées en tenant compte des spécificités de chaque site, des effectifs accueillis et des contraintes réglementaires en matière de maintenance et de sécurisation des locaux et des équipements. La Région a alloué les moyens financiers en fonctionnement aux lycées privés sous contrat sous forme de versement des deux forfaits d'externat prévus par la loi.

La qualité du réseau de restauration et d'internats scolaires a également été assurée ainsi que l'égalité d'accès des élèves à ces services par le biais de tarifs en voie d'harmonisation selon les territoires.

En ce qui concerne les crédits destinés à l'investissement mobilier consacré aux lycées publics et les investissements dans les lycées privés sous contrat, ils ont permis :

- de poursuivre l'adaptation des lycées à l'ère du numérique : postes informatiques, serveurs, Espace Numérique de Travail (ENT) ;
- de moderniser encore l'outil de formation offert aux élèves, notamment dans les sections professionnelles.

La Région a déployé ces crédits d'investissement prioritairement par le biais de marchés publics, garantissant une plus grande homogénéité des outils sur un ou plusieurs territoires, mais également par délégation de crédits aux établissements. L'action régionale en la matière a été guidée par le souci permanent d'offrir aux élèves les meilleures conditions pour leur réussite scolaire.

L'outil de travail en place dans les lycées, notamment les plateaux techniques ou les réseaux d'ateliers spécialisés ont été, là où cela est possible, mutualisés entre lycées et ouverts à d'autres catégories d'apprenants, renforçant ainsi l'objectif partagé avec les acteurs de l'éducation d'ouvrir les établissements à tous les profils de formations initiales et continues.

Par ailleurs, la Région a poursuivi ses actions en faveur de l'investissement dans les établissements privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture, que ce soit pour les travaux ou pour l'équipement (mobilier, pédagogique, informatique).

Le patrimoine immobilier des lycées : construction, restructuration et maintenance

La Région Grand Est est compétente en matière de patrimoine immobilier pour 250 Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) répartis sur son territoire auxquels sont rattachés les CFA publics : 225 lycées relèvent de l'Education Nationale (dont l'Ecole Européenne de Strasbourg), 8 établissements d'enseignement spécialisé (7 EREA et 1 ERPD) et 17 établissements relèvent de l'enseignement public agricole.

L'hébergement et la restauration dans les établissements publics représentent (rentrée 2015) 222 restaurations scolaires qui accueillent environ 105 400 lycéens demi-pensionnaires, et 177 internats qui hébergent environ 21 384 internes. Toutes ces fonctionnalités constituent un patrimoine bâti de 2840 bâtiments représentant 5,2 millions de m² de surface hors œuvre brute. Le développement et l'entretien de ce patrimoine constituent des éléments importants de la réussite des élèves comme de la qualité de vie et de travail des communautés éducatives qui les accompagnent. La Région Grand Est se doit donc de garantir des équipements tout à la fois performants et conviviaux.

Le budget investissement se décompose en une partie PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et une partie PPM (Plan Pluriannuel de Maintenance) : l'année 2016 a permis de poursuivre le PPI, avec un pilotage déconcentré sur douze agences territoriales de proximité, et au travers des actions suivantes :

- une amélioration qualitative du patrimoine bâti au travers de restructurations, voire reconstructions, avec ou sans extension, des bâtiments devenus trop vétustes ou inadaptés ;
- la poursuite de l'amélioration générale du niveau de sécurité des établissements et notamment la remise aux normes de sécurité incendie ;

- l'accompagnement des besoins de mise en sûreté en réponse à l'accroissement de la menace terroriste ;
- l'accompagnement des évolutions pédagogiques en lien avec les services académiques, dans une logique de bonne adéquation des besoins aux capacités d'accueil du parc immobilier dans son ensemble ;
- la restructuration des cuisines et restaurants scolaires nécessitant une mise à niveau de l'organisation spatiale et fonctionnelle des espaces ;
- la mise à niveau des internats par une amélioration des locaux d'hébergement et des équipements sanitaires ;
- la montée en puissance d'un programme global de mise en accessibilité des sites aux personnes en situation de handicap après la phase de validation des Agenda d'Accessibilité Programmée intervenue fin 2015 ;
- le volet énergétique du patrimoine, au travers d'investissements sur le clos et couvert ;
- l'amortissement des investissements contractés avec des partenaires privés pour quatre lycées lorrains construits et exploités par les partenaires, et quinze lycées alsaciens sous contrat de performance énergétique ;
- l'optimisation de l'occupation des surfaces éventuellement disponibles en élargissant leurs usages aux partenaires régionaux.

La maintenance lourde du patrimoine, par un programme pluriannuel de maintenance (PPM), s'est poursuivie sur l'ensemble des composantes du patrimoine bâti. Elle permet de prévenir les désordres et dysfonctionnements, en particulier pour les aspects de sécurité des personnes, sécurité des biens, d'hygiène, de solidité, et la conformité réglementaire. Elle doit garantir un minimum de confort pour les utilisateurs et les usagers Elle doit favoriser des investissements pérennes. Les inscriptions au budget ont été les suivantes pour l'année 2016 :

- 25,55 M€ d'autorisation de programme (AP) nouvelles pour répondre à un besoin croissant d'opérations pluriannuelles d'investissements et de maintenance réalisées sur plusieurs exercices ;
- 1,57 M€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement (AE), afin de répondre aux besoins soutenus et récurrents de petite maintenance et d'entretien des bâtiments scolaires gérés en particulier au moyen de marchés annuels en accord-cadre marchés subséquents ou à bons de commande reconductibles sur quatre années.

En 2016, les crédits de paiement (CP) mobilisés pour la gestion du patrimoine immobilier des lycées sont répartis comme suit :

- 85,2 M€ réalisés au titre du PPI ;
- 39,4 M€ réalisés au titre du PPM ;
- 20,5 M€ utilisés pour l'entretien des bâtiments scolaires et 7,7 M€ pour le coût de financement des PPP lorrains.

Les crédits proposés au budget 2016 ont permis notamment d'engager ou de poursuivre, outre de très nombreuses opérations de maintenance, les opérations majeures suivantes :

- lycée Armand Malaise (Charleville-Mézières) : restructuration du pôle scientifique et de la filière prêt-à-porter ;
- lycée Jean Moulin (Revin) : reconstruction ;
- lycée Eugène Decomble (Chaumont) : restructuration du site Ashton ;
- lycée Jean Jaurès (Reims) : restructuration et extension ;
- lycée Alfred Mézières (Longwy) : restructuration des externats ;
- lycée Arthur Varoquaux (Tomblaine) : reconstruction du pôle scientifique en biologie et microbiologie ;
- lycée Louis Lapicque (Epinal) : restructuration de l'externat ;
- lycée Louis Vincent (Metz) : restructuration de l'internat ;
- EREA (Flavigny-sur-Moselle) : restructuration des internats et externats ;

- lycée Le Corbusier (Illkirch) : dernière tranche de restructuration des ateliers et des espaces administratifs ;
- lycée Kléber (Strasbourg) : construction d'une nouvelle cuisine de demi-pension ;
- lycée Bartholdi (Colmar) : nouvelle demi-pension et salles d'externat / CDI ;
- lycée Schweitzer (Mulhouse) : dernière tranche de mise en sécurité de l'ensemble des bâtiments ;
- accessibilité des bâtiments scolaires aux personnes en situation de handicap: premières phases de travaux ;
- les contrats sous la forme de partenariat public-privé pour quatre lycées lorrains construits et exploités par les partenaires, et quinze lycées alsaciens sous contrat de performance énergétique. ;

En parallèle de ces opérations en phase travaux, de nombreux sites ont connu une phase d'études de maîtrise d'œuvre. On peut citer notamment :

- lycée Dumas et CEFPPA (Illkirch) : création d'un pôle d'excellence hôtelier, restructuration, réhabilitation et extension (phase études de maîtrise d'œuvre) ;
- lycée Diderot (Romilly-sur-seine) : restructuration des ateliers (2^{ème} phase) ;
- lycée horticole (Fayl-Billot) : restructuration bâtiment ENOV (école nationale d'oséiculture et de vannerie) ;
- campus La Briquerie (Thionville) : restructuration des ateliers et internats ;
- lycée Georges de la Tour (Nancy) : accessibilité et rénovation de l'internat ;
- lycée Jean Morette (Landres) : restructuration de la salle des sports ;
- lycée Simon Lazard (Sarreguemines) : réhabilitation d'un espace de restauration ;
- lycée Pierre Mendès France (Contrexéville) : rénovation de l'internat et des plateaux techniques (2^{ème} tranche) ;
- lycée Henner (Altkirch) : restructuration de la demi-pension ;
- lycée Montaigne (Mulhouse) : restructuration de la demi-pension ;

En parallèle des enjeux et contraintes précédemment énoncés, un montant de 20,5 M€ et 17,2 M€ (PPP dette et coût de financement) retenu en 2016, a permis le financement des dépenses d'entretien et de maintenance courante des lycées, associées aux dépenses d'exploitation des prestations réalisées par les partenaires extérieurs et contrats de partenariat. Les postes de dépenses comprennent également des charges locatives, ou le versement d'indemnités ou de frais d'expertise qui s'avéraient nécessaires.

Les dépenses d'entretien et de maintenance couvrent notamment les diverses actions du quotidien pour maintenir le niveau de confort et d'accueil des bâtiments ou sites non concernés par des opérations lourdes de maintenance ou d'investissement pluriannuelles.

Fin 2016, 236 établissements disposent d'un avis favorable de la commission de sécurité pour l'ensemble des bâtiments de chaque site. S'y rajoutent 16 établissements sous avis favorable partiel, le plus souvent lié à un unique bâtiment sous avis défavorable. Cet effort de sécurisation du patrimoine se poursuivra en 2017 à travers les principales opérations de restructuration en cours de réalisation.

Les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ont été validés par l'Etat en décembre 2015 pour le secteur de l'Alsace, en janvier 2016 pour le secteur de la Lorraine et en avril 2016 pour le secteur de la Champagne-Ardenne. Le coût de la mise en accessibilité affiché dans les trois Ad'AP est estimé globalement à 86,2 M€. La mise en œuvre est programmée sur 9 ans (3 périodes de 3 ans). 2016 a été la première année de mise en œuvre des trois Ad'AP. Elle a permis la réalisation des études d'avant-projet pour 31 établissements sur le secteur de l'Alsace, d'engager les études ou les travaux pour 41 établissements sur le secteur de la Lorraine et d'engager les études ou les travaux pour 25 lycées sur le secteur de la Champagne-Ardenne.

En 2016, l'action en faveur de la maîtrise des dépenses énergétiques a permis également la poursuite du contrat de performances énergétiques conclu sous la forme d'un partenariat public-privé sur le secteur de l'Alsace (15 lycées concernés) ainsi que la poursuite des contrats d'exploitation des installations de chauffage de 28 lycées sur le secteur de l'Alsace, de tous les lycées du secteur de la Lorraine et de 20 lycées sur le secteur de la Champagne-Ardenne.

OUVERTURE A L'INTERNATIONAL (Coopérations internationales et fonds européens)

Le budget de la coopération internationale et transfrontalière pour 2016 comporte deux volets qui peuvent être distingués.

Coopération et relations internationales

L'action régionale en matière de coopération et de relations internationales se décline en quatre programmes budgétaires qui permettent de financer les priorités régionales.

La coopération transfrontalière

L'essentiel des dépenses est consacré au financement des structures de coopération transfrontalière institutionnelles (Sommet de la Grande Région, Conférence du Rhin Supérieur) et aux organismes de services aux citoyens (Infobests, CRD EURES, etc.).

Ce programme budgétaire est composé pour l'essentiel d'engagements pluriannuels et pluripartites. Cette prévisibilité permet de conserver une stabilité des dépenses et un niveau d'exécution élevé (0,58 M€ ont été mandatés au titre de la coopération transfrontalière).

Les affaires européennes

Quatre types d'actions ont été menés dans ce domaine :

- le soutien et la participation à des structures et réseaux liés aux intérêts européens de la Région Grand Est. Il s'agit notamment du financement des Bureaux Alsace et Lorraine Champagne-Ardenne à Bruxelles dans l'attente de leur fusion en 2017 et de l'Assemblée des Régions d'Europe dont le siège est à Strasbourg ;
- la promotion de l'Europe avec en particulier le Mois de l'Europe en Région Grand Est qui a continué à se développer avec près de 500 manifestations en 2016. Ce mois de l'Europe s'est appuyé en outre sur les quatre Centres d'information Europe Directe du Grand Est que la Région cofinance. Une partie des dépenses a été prise en charge par le budget de la communication ;
- des actions liées au contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne. Il s'agit d'une part, du soutien au Centre d'Information sur les Institutions Européennes et d'autre part, de la participation de la Région au Forum mondial de la démocratie, tant en finançant l'opération en elle-même qu'en proposant ses propres activités (conférences, prix de l'engagement démocratique, etc.) ;
- le soutien à l'amorçage et à l'accompagnement de projets européens de coopération permettant aux opérateurs de projets du Grand Est de participer à des projets de coopération d'ampleur financés par les programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG) et les programmes sectoriels européens (ERASMUS+ ; LIFE, Horizon 2020, etc.).

Les dépenses dans ce secteur d'activités se sont élevées à 0,69 M€.

Les coopérations interrégionales :

L'année 2016, a été marquée par la mise en œuvre et le suivi, d'une manière transitoire, des projets de coopération engagés par les trois anciennes Régions. Parallèlement, un travail d'état des lieux, d'évaluation et de réflexion sur une nouvelle stratégie de l'internationalisation du territoire du Grand Est a été engagé. Afin de nourrir cette nouvelle approche stratégique et de l'inscrire dans une dynamique à l'échelle de la nouvelle Région, une cartographie a été lancée afin de géolocaliser la présence des acteurs régionaux en matière économique, d'innovation, universitaire, de tourisme dans le monde.

2016 a également vu la réalisation et l'accompagnement d'un certain nombre de projets. On peut citer à titre d'exemples :

- la clôture du projet « Cooking Together » lié au partenariat stratégique du programme européen Erasmus+ avec la République Tchèque,
- l'attribution de bourses à des jeunes étudiants francophones de nos régions partenaires,
- la participation de 10 équipes étrangères à la 7ème édition du Trophée Mille International,
- la préparation du projet CIVEEL dans le cadre d'Erasmus en perspective d'une soumission à l'AAP 2017. Mobilisant deux régions partenaires, la Moravie-Silésie en République Tchèque et Lublin en Pologne,
- la participation aux assises de coopération franco-chinoise ,
- des rencontres d'échange et de concertation avec des délégations du Québec et du Canton de Fribourg en Suisse.

Les dépenses en matière de coopération interrégionale se sont élevées à 0,21 M€.

La coopération co-développement et la solidarité internationale

La nouvelle collectivité s'est positionnée dès 2016 comme contributrice significative de l'aide publique de la France au développement international, sur la base des engagements des trois anciennes régions.

Elle a maintenu ses coopérations avec quatre régions de pays en développement (Bénin, Maroc, Sénégal, Togo). Six programmes ont été présentés au dispositif de cofinancement du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, tous retenus, pour un montant total de 75 000 € pour l'année 2016. Avec la mise en place d'un programme unique depuis mai 2016 pour l'appui aux initiatives locales de solidarité internationale et d'éducation au développement, 2 sessions d'appels à projets ont eu lieu et environ 150 dossiers ont été subventionnés.

La Région a maintenu son appui à ses deux opérateurs et aux réseaux existants sur ses trois composantes territoriales (IRCOD-Alsace, MultiCooLor en Lorraine, l'ARCOD et Réciproc' en Champagne-Ardenne) et a accompagné leur rapprochement en vue de la constitution d'une plate-forme unique en 2017. Elle a également contribué aux coopérations mutualisées entre collectivités alsaciennes au Cameroun, au Congo-Brazzaville et à Madagascar, mises en œuvre par l'IRCOD et mobilisant pour certaines des financements européens.

Les dépenses en matière de Coopération de Co-Développement et de Solidarité internationale se sont élevées à 1,50 M€.

La gestion des fonds européens (FEDER, INTERREG, FSE, FEADER)

Programmes FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 :

En 2016, les taux de programmation des PO FEDER-FSE (-IEJ) du Grand Est ont progressé pour atteindre les montants suivants :

- PO FEDER Alsace : 13,8 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 87,2 M€ (15,88%), dont 10,6 M€ programmés en 2016 ;
- PO FSE Alsace : 24,3 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 46,2 M€ (52,52%), dont 13,6 M€ programmés en 2016 ;
- PO FEDER-FSE-IEJ Champagne-Ardenne : 40,6 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 220,2 M€ (18,43%), dont 29,4 M€ programmés en 2016 ;
- PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges : 98,3 M€ depuis le début de la programmation sur une enveloppe de 408,5 M€ (24,07%), dont 73,7 M€ programmés en 2016.

Au total, 177 M€ de FEDER, de FSE et d'IEJ ont été engagés au bénéfice des acteurs du Grand Est depuis le début de la programmation, dont 127,3 M€ en 2016.

La désignation de la Région Grand Est en tant qu'Autorité de gestion de ces PO par l'autorité d'audit nationale a également permis de réaliser les premiers appels de fonds auprès de la Commission européenne pour un montant total de près de 16 M€ de crédits FEDER, FSE et IEJ remboursés à la Région.

Les remontées de dépenses liées aux projets programmés ont conduit au paiement aux porteurs de projets de près de 16 M€ de subventions FEDER, FSE et IEJ, dont 11,18 M€ au titre de l'exercice 2016.

Programme FEADER 2014-2020 :

Pour le FEADER, les modalités de gestion sont différentes de celles retenues pour le FEDER et le FSE.

En effet, si le Conseil Régional exerce bien les fonctions d'autorité de gestion de ce fonds, c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui en est l'autorité de certification et en charge des paiements.

De ce fait, les crédits FEADER sont donc gérés en-dehors du circuit comptable et financier applicable au FEDER-FSE. L'Instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 (NOR : INTB1431225J) prévoit toutefois qu'afin de ne pas déroger aux principes d'unité et d'universalité budgétaire, un arrêté des comptes retraçant l'intégralité des paiements FEADER effectués par l'ASP soit intégré dans les comptes de la Région avant leur clôture. Néanmoins, à titre d'information, il semble opportun d'évoquer les niveaux de programmation et de paiements des 3 PDR :

Pour l'ensemble de la programmation :

	Enveloppes FEADER 2014-2020	Montant des engagements	% engagé/maquette	Montant des paiements	% payé/maquette
PDR Alsace	119 236 468 €	13 305 238 €	11,16 %	9 915 081 €	8,32 %
PDR Champagne-Ardenne	201 761 137 €	38 304 953 €	18,99 %	15 522 139 €	7,69 %

PDR Lorraine	329 091 290 €	53 055 959 €	16,11 %	30 594 411 €	9,30 %
TOTAL	650 088 895 €	104 666 150 €	16,10 %	56 031 631 €	8,62 %

Pour l'exercice 2016 :

	Enveloppes FEADER 2014-2020	Montant des engagements	% engagé/ maquette	Montant des paiements	% payé/ maquette
PDR Alsace	119 236 468 €	7 580 178 €	6,36 %	3 774 887 €	3,17 %
PDR Champagne- Ardenne	201 761 137 €	18 437 878 €	9,14 %	7 557 819 €	3,74 %
PDR Lorraine	329 091 290 €	13 755 310 €	4,18 %	15 697 331 €	4,77 %
TOTAL	650 088 895 €	39 773 366 €	6,11 %	27 030 037 €	4,16 %

Programme INTERREG V Rhin Supérieur 2014-2020 :

Pour le Programme INTERREG V Rhin Supérieur 2014-2020, l'année 2016 a été marquée par l'instruction d'un grand nombre de dossiers (évolution du taux de programmation des fonds FEDER de 24,33% à 40,92%) et la finalisation du circuit de remontée des dépenses et de leur traitement par l'Autorité de gestion dans le système informatique de gestion (SYNERGIE-CTE), permettant ainsi les premiers paiements aux bénéficiaires en 2017. Aucun paiement n'a été effectué en 2016.

Assistance Technique :

La Région est autorité de gestion de plusieurs programmes européens (FEDER, FSE, FEADER). Le montant alloué à ces programmes s'élève à 1,423 Md€, dont les paiements s'étaleront jusqu'en 2023. A ceci s'ajoutent les trois programmes INTERREG dont la Région assure la gestion ou auxquels elle participe. Les dépenses directes liées à la gestion de ces programmes se sont élevées en 2016 à 0,07 M€ de crédits de fonctionnement pour le programme 2007-2013 et 0,5 M€ de crédits de fonctionnement pour le programme 2014-2020. Ces montants ont permis de financer :

- la contribution de la Région au fonctionnement des secrétariats techniques communs qui gèrent les programmes INTERREG,
- les frais d'études et d'évaluation, de communication et de mise en œuvre des programmes FEDER, FSE et FEADER.

Il faut souligner que ces dépenses sont cofinancées par l'Union européenne au titre de l'assistance technique, ce qui conduit à l'inscription de recettes.